



Département de l'Eure

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme) de 400.000.000 d'euros

Le présent supplément (le "**deuxième Supplément**") complète, et doit être lu conjointement avec, le Prospectus de Base en date du 10 décembre 2018 (le "**Prospectus de Base**"), visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'"**AMF**") sous le numéro 18-555 en date du 10 décembre 2018, préparé par le Département de l'Eure (l'"**Émetteur**" ou le "**Département de l'Eure**") et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 400.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le "**Programme**"), ainsi qu'avec le premier Supplément du 28 mai 2019 visé par l'AMF sous le visa n°19-233. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce deuxième Supplément.

Ce deuxième Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du 04 novembre 2003 telle que modifiée, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation (la "**Directive Prospectus**").

Ce deuxième Supplément a été préparé conformément à l'article 16.1 de la Directive Prospectus. Il a pour objet de faire connaître aux investisseurs (i) l'évolution récente de la situation budgétaire du Département de l'Eure suite au vote du Compte Administratif 2018 le 17 juin 2019 par le Conseil départemental; il actualise et complète en conséquence, la section "informations financières" (pages 65 à 129 du prospectus de base) de la partie "description du Département de l'Eure" avec la présentation du Compte Administratif 2018 en lieu et place de celle du compte administratif 2016 (pages 85 à 99) ainsi que la présentation de la dette propre et garantie du Département (pages 108 à 129).

Des copies de ce deuxième Supplément seront disponibles sans frais (i) au bureau de l'Agent Financier, de l'Agent Payeur Principal et de l'Agent de Calcul, (ii) sur le site Internet de l'AMF (www.amffrance.org) et (iii) sur le site Internet de l'Émetteur (www.eure-en-ligne.fr).

À l'exception de ce qui figure dans le deuxième Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base et du premier Supplément en date du 28 mai 2019. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans le deuxième supplément et les informations contenues dans le prospectus de base et du premier Supplément, les informations contenues dans le deuxième Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur son site Internet (http://www.eure-en-ligne.fr/cg27/accueil_eure_en_ligne/sphere_institution/thematique_institution/fonctionnement/informations_financieres) Ce deuxième Supplément ne s'y substitue pas.

SOMMAIRE

A.	MODIFICATION DE LA PARTIE « DESCRIPTION DE L'EMETTEUR »	3
B.	MODIFICATION DE LA PARTIE « INFORMATIONS GENERALES »	58
C.	RESPONSABILITE DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS	59

A. MODIFICATION DE LA PARTIE « DESCRIPTION DE L'EMETTEUR »

La section 2 des comptes administratifs 2016 (CA 2016) (pages 85 à 99 du prospectus de base) de la Description du Département de l'Eure, partie II (Informations Financières) est supprimée et remplacée par une nouvelle section 2 portant sur les développements relatifs aux informations sur les comptes administratifs 2018 (CA 2018).

2. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

L'année 2018 a été marquée par quatre faits saillants :

- le respect du contrat financier avec l'État grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- une augmentation de l'épargne, aussi bien de l'épargne brute que de l'épargne nette ;
- une forte hausse de l'effort d'investissement ;
- une légère hausse de l'endettement tout en préservant la capacité d'endettement à un niveau historiquement bas (4,1 années).

Ces quatre éléments traduisent la situation financière saine du Département. En effet, depuis 2015, le Département a effectué tous les efforts nécessaires lui permettant d'envisager avec sérénité la gouvernance des finances publiques locales issue de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

En effet, en amont de tout dispositif législatif, la bonne gestion des deniers départementaux représente une exigence fondatrice vis-à-vis des Eurois. C'est au nom de cette exigence que, dès 2015, a été déployée une stratégie budgétaire et financière ambitieuse et responsable, dont le compte administratif 2018 représente une nouvelle concrétisation.

Ces efforts de gestion réalisés depuis 2015, en plus de s'inscrire dans le respect du contrat de maîtrise de la dépense locale, vont permettre d'assumer en 2019 et 2020 un investissement encore plus élevé sans dégrader la situation financière de la collectivité. En effet, les années 2019 et 2020 vont être caractérisées par un investissement exceptionnel qui sera la traduction directe des plans pluriannuels d'investissement adoptés en faveur des collèges, des routes ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), notamment.

Par ailleurs, le sérieux de cette gestion garantit la pérennité de la stabilité de la fiscalité, engagement structurant du mandat 2015-2021.

Ainsi, en 2018, le Département a à la fois :

- augmenté l'épargne, avec une hausse de 2,46 M€ de l'épargne brute et de 0,02 M€ de l'épargne nette ;
- accru son effort d'investissement de plus de 7,3 M€, soit 9,7 %.

Dès lors, la bonne gestion que traduisent les comptes de l'exercice 2018 représente une triple sécurité :

- une sécurité quant à la pérennité de la stabilité fiscale ;
- une sécurité quant à la capacité de la collectivité à mener à bien les programmes pluriannuels d'investissement au cours des années du pic en travaux ;
- une sécurité en vue du respect du contrat de maîtrise de la dépense locale avec l'État pour les années 2019 et 2020.

I- Une année 2018 marquée par le respect du contrat de maîtrise de la dépense locale et une forte augmentation de l'investissement

A) La section de fonctionnement : le respect de l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement avec une hausse contenue, et un réel dynamisme des recettes aboutissant à une épargne confortée

1. *Des recettes réelles de fonctionnement en hausse à périmètre quasiment constant grâce notamment au dynamisme de la fiscalité directe, des recettes sociales, et des produits de la péréquation*

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 500,54 M€ en 2018. Par rapport à une base 2017, elles ont augmenté de 1,1 %. Cela a été permis par le maintien des dotations de l'État, décidé par le Gouvernement au contraire de la baisse drastique qui a précédemment prévalu, mais aussi par des recettes de fiscalité directe dynamiques en raison de l'évolution des bases fiscales notamment. Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par l'attribution d'une recette exceptionnelle au titre du Fonds de compensation de la CVAE (1,31 M€), qui a notamment permis de compenser la disparition de la recette perçue en 2017 au titre du fonds d'urgence (0,74 M€ en 2017).

Catégorie	Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Fiscalité directe	Taxe foncière sur les propriétés bâties	108,08	111,19	2,9 %
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	31,68	32,69	3,2 %
	Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux	0,80	0,79	-1,1 %
	Fonds national de garantie individuelle de ressources	5,97	5,97	0,0 %
	Sous-total	146,53	150,65	2,8 %
Fiscalité indirecte	Droits de mutation à titre onéreux	66,57	65,64	-1,4 %
	Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	55,05	56,96	3,5 %
	Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	42,44	42,34	-0,2 %
	Taxe d'aménagement	5,72	4,63	-18,9 %
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	7,05	6,86	-2,7 %
Sous-total	176,81	176,43	-0,2 %	
Péréquation	Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	7,33	7,63	4,1 %
	Fonds de solidarité	0,92	0,99	7,8 %
	Dotations de compensation péréquée	6,99	7,17	2,6 %
	Fonds de compensation CVAE	0,00	1,31	/
Sous-total	15,24	17,11	12,2 %	

Catégorie	Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dotations de l'Etat	Dotation globale de fonctionnement	79,49	79,76	0,3 %
	Dotation générale de décentralisation	4,42	4,42	0,0 %
	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	6,47	6,45	-0,3 %
	FCTVA	0,45	0,32	-28,7 %
	Fonds d'urgence	0,74	0,00	-100,0 %
	Allocations compensatrices	3,51	3,51	-0,2 %
	Sous-total	95,09	94,46	-0,7 %
Recettes sociales	Dotation APA	14,49	15,61	7,8 %
	Loi relative au vieillissement	3,14	3,70	17,7 %
	Conférences des financeurs	1,46	1,58	7,7 %
	Dotation PCH	5,66	6,07	7,4 %
	Dotation MDPH	0,63	0,68	8,2 %
	Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	3,87	3,91	1,2 %
	Obligés alimentaires	0,71	0,72	0,9 %
	Recours sur succession	2,57	1,57	-38,9 %
	Remboursements bénéficiaires	10,89	12,84	17,9 %
	Indus RSA	0,88	0,55	-37,1 %
	Indus APA	0,04	0,05	30,7 %
	Indus PCH	0,00	0,00	/
	Fonds social européen	0,00	0,00	/
	Sous-total	44,35	47,30	6,6 %
Autres	Produit des services, du domaine et ventes diverses	1,74	1,80	3,5 %
	Participation des familles à la restauration et à l'hébergement	2,00	2,04	1,6 %
	Cessions	1,21	0,12	-89,8 %
	Autres produits exceptionnels	0,40	1,32	233,3 %
	Recettes diverses	11,07	7,88	-28,8 %
	Produits financiers	0,11	0,13	17,2 %
	Variations de stocks	0,60	1,30	115,0 %
	Sous-total	17,14	14,59	-14,9 %
Total des recettes		495,17	500,54	1,1 %

Fiscalité directe

Nature de la recette en M€	CA2017	CA 2018	Evol 17/18
Taxe foncière sur les propriétés bâties	108,08	111,19	2,9 %
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	31,68	32,69	3,2 %
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux	0,80	0,79	-1,1 %
Fonds national de garantie individuelle de ressources	5,97	5,97	0,0 %
Sous-total	146,53	150,65	2,8 %

Les recettes de fiscalité directe se sont élevées à 150,65 M€ en 2018 contre 146,53 M€ en 2017, soit une hausse de 2,8 %.

Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties a crû de 2,9 % en 2018 pour atteindre 111,19 M€ (108,08 M€ en 2017). Ceci s'explique par l'évolution des bases. En effet, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est lui évidemment demeuré inchangé en 2018.

Plus précisément, c'est d'ailleurs l'évolution physique des bases qui explique l'essentiel de la hausse. En effet, en vertu de l'article 99 de la loi n°2016-1977 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, la hausse forfaitaire annuelle des bases d'imposition correspond désormais au dernier taux d'inflation annuelle constaté, soit 1,012 % pour les bases d'imposition fiscales 2018.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est établi à 32,69 M€ en 2018 contre 31,68 M€ en 2017, en hausse de 3,2 %.

Les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) ont, elles, été stables en 2018 (0,79 M€ contre 0,80 M€ en 2017).

Le montant au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, est figé. Il s'est donc logiquement élevé à 5,97 M€, comme en 2017.

Fiscalité indirecte

Le produit issu de la fiscalité indirecte a diminué de 0,2 % en 2018 pour s'établir à 176,43 M€. Ce résultat renvoie à une situation différenciée, avec une taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) relativement dynamique (+ 3,5 % par rapport à 2017) et une taxe d'aménagement, une taxe d'électricité et une taxe intérieure de consommation des produits énergétiques (TICPE) atones.

Nature de la recette en M€	CA2017	CA 2018	Evol 17/18
Droits de mutation à titre onéreux	66,57	65,64	-1,4 %
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	55,05	56,96	3,5 %
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	42,44	42,34	-0,2 %
Taxe d'aménagement	5,72	4,63	-18,9 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	7,05	6,86	-2,7 %
Sous-total	176,81	176,43	-0,2 %

Il faut par ailleurs constater une diminution des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en l'occurrence de 0,93 M€ par rapport à 2017. Cette recette connaît des cycles successifs. De manière classique, les phases de prix modérés donnent lieu à des phases d'accélération du nombre de transactions. Ainsi, la remontée des prix de l'immobilier actuels peut-être la raison d'une décélération du nombre de transactions et donc des droits de mutation perçus. Cette nouvelle tendance, si elle perdure, imposera au Département de poursuivre ses efforts budgétaires, notamment en matière de dépenses de fonctionnement, afin de conserver une épargne suffisante.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) a connu un regain de dynamisme avec une hausse de 3,5 % en 2018 pour représenter 56,96 M€ (55,05 M€ en 2017). Sa progression dépend en principe de l'évolution du coût des contrats s'assurance.

Le fonctionnement de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est similaire à celui de la TSCA avec une fraction locale d'assiette sur un impôt national. La TICPE touchée par le Département a diminué de 0,2 % en 2018 pour s'établir à 42,34 M€ (42,44 M€ en 2017). Cette atonie de la consommation de produits énergétiques en France est cohérente avec l'ambition nationale en faveur de la transition énergétique.

Le produit de la taxe d'aménagement s'est élevée à 4,63 M€, en baisse de 18,9 % par rapport à 2017. Il s'agit en effet d'une imposition de flux, dont le produit est particulièrement volatile. De plus, l'année 2017 avait été exceptionnelle.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a, elle, atteint 6,86 M€ en 2018 (pour 7,05 M€ en 2017).

Fonds de péréquation

Les ressources issues de la péréquation ont crû en 2018 (+ 12,2 %) en passant de 15,24 M€ à 17,11 M€.

Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	7,33	7,63	4,1 %
Fonds de solidarité	0,92	0,99	7,8 %
Dotation de compensation péréquée	6,99	7,17	2,6 %
Fonds de compensation CVAE	0,00	1,31	/
Sous-total	15,24	17,11	12,2 %

Le versement du fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO) a augmenté de 4,1 % en 2018 pour atteindre 7,63 M€. La hausse renvoie à la croissance de l'envergure du fonds, et non à une évolution relative des critères de répartition.

Le Département a bénéficié en 2017 de 7,17 M€ au titre de la dotation de compensation péréquée et de 0,99 M€ au titre du fonds de solidarité, contre respectivement 6,99 M€ et 0,92 M€ en 2017.

En 2018, pour la première fois, le Département de l'Eure a été éligible au fonds de péréquation de la CVAE. Il en a bénéficié à hauteur de 1,31 M€.

Dotations de l'État

Les dotations de l'État se sont stabilisées en 2018. Elles sont passées de 95,09 M€ à 94,46 M€. Cela correspond à une stabilité hors recette exceptionnelle perçue en 2017 au titre du Fonds d'urgence (0,74 M€).

Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dotation globale de fonctionnement	79,49	79,76	0,3 %
Dotation générale de décentralisation	4,42	4,42	0,0 %
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	6,47	6,45	-0,3 %
FCTVA	0,45	0,32	-28,7 %
Fonds d'urgence	0,74	0,00	-100,0 %
Allocations compensatrices	3,51	3,51	0,0 %
Sous-total	95,09	94,46	-0,7 %

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été perçue à hauteur de 79,76 M€ en 2018 pour 79,49 M€ en 2017, soit une hausse de 0,3 %.

La dotation générale de décentralisation (DGD) a elle été stable par rapport à 2017 et s'est élevée à 4,42 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'est établie à 6,45 M€ en 2018, en légère baisse de 0,3 %. Tout comme le FNGIR, cette dotation est issue de la réforme de la taxe professionnelle et a pour objectif de compenser les pertes de ressources qui en ont résulté. Elle avait été strictement stable de 2013 à 2016. Seulement, depuis la fin du précédent quinquennat, elle a été intégrée à l'enveloppe soumise à coefficient de minoration, d'où sa légère diminution.

Pour la deuxième année, le Département a bénéficié du fonds de compensation de la TVA en fonctionnement à hauteur de 0,32 M€ (0,45 M€ en 2017).

En revanche, le fonds d'urgence relatif notamment aux dépenses d'aides individuelles sociales n'a pas été reconduit en 2018, en raison notamment du retraitement d'une partie de ces dépenses dans le cadre des contrats de maîtrise de la dépense publique locale.

Les allocations compensatrices ont représenté 3,51 M€ en 2018 comme en 2017. Il s'agit de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée.

Recettes liées à l'action sociale

Les recettes liées à l'action sociale ont augmenté de 6,6 % pour s'établir à 47,30 M€ en 2018.

Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dotation APA	14,49	15,61	7,8 %
Loi relative au vieillissement	3,14	3,70	17,7 %
Conférences des financeurs	1,46	1,58	7,7 %
Dotation PCH	5,66	6,07	7,4 %
Dotation MDPH	0,63	0,68	8,2 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	3,87	3,91	1,2 %
Obligés alimentaires	0,71	0,72	0,9 %
Recours sur succession	2,57	1,57	-38,9 %
Remboursements bénéficiaires	10,89	12,84	17,9 %
Indus RSA	0,88	0,55	-37,1 %
Indus APA	0,04	0,05	30,7 %
Indus PCH	0,00	0,00	/
Fonds social européen	0,00	0,00	/
Sous-total	44,35	47,30	6,6 %

La dotation APA comprend également les ressources au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Elle s'est élevée à 19,31 M€ en 2018 contre 17,63 M€ en 2017, ce qui signifie une augmentation de 9,54 %.

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et la dotation MDPH ont connu une hausse en 2018, respectivement de 1,2 % et 8,2 %. Il en est de même pour la dotation PCH qui a augmenté de 7,4 %.

Dans le cadre de la conférence des financeurs, le CNSA a versée une dotation de 1,58 M€ pour la mise en œuvre des actions de prévention et pour financer le forfait des résidences autonomie, contre 1,46 M€ en 2017.

Concernant le fonds social européen (FSE), en 2018, aucune recette n'a été perçue. Le calendrier de la recette dépend de fait du calendrier des programmations européennes.

Les recettes issues des obligés alimentaires et des hébergés (personnes âgées et handicapées) ont augmenté, avec 13,56 M€ en 2018 contre 11,6 M€ en 2017, tandis que les recettes issues des recours sur succession ont été en repli de 38,9 % (- 1,0 M€).

Autres recettes

Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1,74	1,80	3,5 %
Participation des familles à la restauration et à l'hébergement	2,00	2,04	1,6 %
Cessions	1,21	0,12	-89,8 %
Autres produits exceptionnels	0,40	1,32	233,3 %
Recettes diverses	11,07	7,88	-28,8 %
Produits financiers	0,11	0,13	17,2 %
Variations de stocks	0,60	1,30	115,0 %
Sous-total	17,14	14,59	-14,9 %

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses augmentent de 3,5 % et la participation des familles à la restauration et à l'hébergement (FARPI) de 1,6 %.

En revanche, très peu de cessions ont eu lieu en 2018 d'où leur repli (- 89,8 % par rapport à 2017) pour s'élever à 0,12 M€. Ces cessions concernent des ventes diverses notamment de véhicules.

Les autres produits exceptionnels sont notamment les recettes liées aux remboursements d'assurances ou aux contentieux jugés. Le niveau des recettes est donc logiquement particulièrement variable. En 2018, il a atteint 1,32 M€ (0,4 M€ en 2017).

Les recettes diverses correspondent aux autres participations et subventions perçues. Leur montant en 2018 a été de 7,88 M€, soit une diminution de 28,8 % par rapport en 2017. Mais, cela s'explique par la participation exceptionnelle en 2017 de la Région pour les transports à hauteur de 4,14 M€ dans le cadre de la délégation provisoire. Ainsi, à périmètre constant, ces recettes sont en hausse de 13,7 %.

Les produits financiers ont crû par rapport à 2017 pour s'établir à 0,13 M€. Ce montant varie notamment en fonction des dividendes versés par les sociétés dont le Département est actionnaire.

La variation des stocks se traduit par 1,3 M€, en raison notamment de reprises sur provision pour un montant de 0,9 M€.

2. Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées pour préserver l'épargne

Dans un contexte où les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1,6 % (1,5 % hors CVAE) grâce notamment à la stabilité des dotations et au dynamisme des bases fiscales, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de conforter l'épargne. De manière faciale, les dépenses réelles de fonctionnement ont été contenues avec une légère hausse de 0,67 % en 2018 pour s'établir à 437,69 M€. En prenant pour référence le périmètre du contrat de maîtrise de la dépense locale avec l'État, la hausse a été contenue à 1,17 %, soit en-deçà du taux directeur de 1,2 %.

En effet, il convient de tenir compte de plusieurs facteurs de retraitements :

- un écrêtement de la hausse des AIS qui excède 2 % ;
- des dotations aux provisions à hauteur de 0,59 M€ en 2018 (soit une diminution de 75,42 % par rapport à 2017) ;
- des atténuations de produits à hauteur de 5,34 M€.

À ces éléments, s'ajoutent également les atténuations de charges (recettes de fonctionnement), pour 1,63 M€, qui ne figurent dans le périmètre du contrat.

En ce qui concerne l'écrêtement de la hausse des AIS, celle-ci n'ayant pas excédé 2 % en 2018, aucun retraitement n'est nécessaire.

Les dépenses courantes de fonctionnement se sont élevées à 433,85 M€ en 2018 pour 430,54 M€ en 2017. Elles se composent des charges à caractère général pour 22,66 M€, des charges de personnel pour 99,30 M€, des atténuations de produits pour 5,34 M€, des dépenses sociales liées à l'APA (38,64 M€) et au RSA (83,60 M€) et des autres charges de gestion courante pour 183,72 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont obtenues en ajoutant les intérêts des emprunts (3,67 M€) et les charges exceptionnelles (0,17 M€).

Chapitre comptable	Objet en M€	2017	2018	Evol 17/18
011	Charges à caractère général	20,89	22,66	8,47 %
012	Charges de personnel (CD)	76,48	76,58	0,13 %
012	Charges de personnel (ASSFAM)	21,46	22,72	5,87 %
014	Atténuations de produits	5,43	5,34	-1,66 %
016	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	38,76	38,64	-0,31 %
017	RSA	82,37	83,60	1,49 %
65	Autres charges de gestion courante	182,75	183,72	0,53 %
68	Dotations et provisions	2,40	0,59	-75,42 %
Dépenses courantes de fonctionnement		430,54 M€	433,85 M€	0,77 %
66	Charges financières	3,73	3,67	-1,61 %
67	Charges exceptionnelles	0,52	0,17	-67,31 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement		434,79 M€	437,69 M€	0,67 %
Retraitements		9,64	7,56	-21,58 %
Total contrat		425,15 M€	430,13 M€	1,17 %

En prenant pour clé d'entrée les politiques publiques départementales, la répartition est la suivante :

En M€		CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA (allocations)	77,15	78,96	2,3 %
	APA	38,76	38,63	-0,3 %
	PCH	14,24	14,22	-0,1 %
	Total AIS	130,15	131,82	1,3 %
	ACTP	4,14	4,00	-3,5 %
	RSA Hors allocations	5,22	4,65	-11,0 %
	APA autres	0,00	0,00	0,0 %
	Sous-total	139,51	140,46	0,7 %
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	3,55	3,41	-4,0 %
	Personnes âgées hors APA	23,71	24,67	4,0 %
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	44,64	49,41	10,7 %
	Enfance et famille	63,81	66,83	4,7 %
	Mobilité	10,63	4,44	-58,2 %
	Education	10,54	11,19	6,3 %
	SDIS	21,26	20,48	-3,6 %
	Sous-total	178,14	180,43	1,3 %
Dépenses volontaristes	Habitat	2,50	1,23	-50,8 %
	Agriculture	0,80	0,77	-3,9 %
	Environnement	1,26	1,24	-1,5 %
	Appui aux territoires	0,27	0,35	28,2 %
	Attractivité économique et touristique	1,98	1,63	-17,7 %
	Numérique	0,43	0,41	-5,0 %
	Europe et international	0,02	0,01	-23,8 %
	Culture	3,83	4,65	21,3 %
	Sport	3,07	3,05	-0,6 %
	Sous-total	14,16	13,33	-5,8 %
Ressources	Finances	11,30	11,23	-0,7 %
	<i>Dont charges financières</i>	<i>3,73</i>	<i>3,67</i>	<i>-1,5 %</i>
	Patrimoine et logistique	5,83	6,04	3,7 %
	Systèmes d'information	1,49	1,51	1,4 %
	Ressources humaines	81,82	82,06	0,3 %
	Documentation	0,06	0,05	-4,5 %
	Courrier	0,48	0,42	-13,4 %

	Affaires juridiques	0,82	0,81	-0,9 %
	Communication et cabinet	1,18	1,34	13,1 %
	Sous-total	102,98	103,46	0,5 %
	TOTAL	434,79	437,69	0,67 %
	Retraitements	9,64	7,56	-21,6 %
	Total contrat	425,15 M€	430,13 M€	1,17 %

Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant

En M€		CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	RSA (allocations)	77,15	78,96	2,3 %
	APA	38,76	38,63	-0,3 %
	PCH	14,24	14,22	-0,1 %
	Total AIS	130,15	131,82	1,3 %
	ACTP	4,14	4,00	-3,5 %
	RSA Hors allocations	5,22	4,65	-11,0 %
	APA autres	0,00	0,00	0,0 %
		139,51	140,46	

Globalement, les dépenses obligatoires contraintes dans leur montant ont augmenté de 0,7 % pour s'établir à 140,46 M€ (139,51 M€ en 2017).

Le montant en faveur des allocations RSA a augmenté de 2,3 % en 2018 pour s'établir à 78,96 M€. Celui-ci s'explique par l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA dans le dispositif (12 866 allocataires à décembre 2018 pour 12 634 en 2017), également connue au niveau national (+0,3 % en 2018 par rapport en 2017), mais fait aussi suite à la prise en compte de l'inflation.

Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) se sont, elles, élevées à 38,63 M€ en 2018, en baisse de 0,3 % (- 0,13 M€), dont 25,28 M€ pour l'APA à domicile et 13,35 M€ pour l'APA en établissement.

D'un montant de 14,22 M€, les dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH) ont été presque stables, avec une légère diminution de 0,1 % entre 2017 et 2018. Cette baisse concerne principalement les bénéficiaires de la PCH de moins de 20 ans (-110 K€) qui est compensée par une hausse de la PCH des plus de 20 ans à hauteur de 95 K€. En effet, globalement le nombre de bénéficiaires de la PCH a été plus élevé en 2018, mais cela a concerné uniquement des bénéficiaires de plus de 20 ans, les bénéficiaires de moins de 20 ans ayant diminué entre 2017 et 2018.

Pour information, la compensation des AIS a été la suivante :

Dépenses en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Total AIS	130,15	131,82	1,3 %

Recettes en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dotation APA	17,63	19,31	9,5 %
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	3,87	3,91	1,2 %
Dotation PCH	5,66	6,07	7,4 %
Part TICPE	28,14	28,14	0,0 %
TICPE (API)	7,75	7,75	0,0 %
Total des compensations	63,05	65,18	3,38 %

Solde	67,10	66,64	-0,68 %
--------------	--------------	--------------	----------------

Le solde à la charge du Département a donc diminué de 0,68 % par rapport à 2017, en raison de l'augmentation des recettes dédiées au financement des AIS et à la hausse contenue de celles-ci. Ainsi, les AIS ont augmenté de 1,3 % tandis que leurs compensations ont, elles, crû de 3,38 %.

L'ACTP a représenté 4,0 M€, soit 3,5 % de moins qu'en 2017.

Le RSA hors allocations a diminué de 11,0 %, soit 4,65 M€ en 2018 contre 5,2 M€ en 2017. Ces dépenses concernent principalement les contrats aidés et les subventions d'insertion.

Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant

En M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18	
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	Insertion et action sociale hors RSA	3,55	3,41	-4,0 %
	Personnes âgées hors APA	23,71	24,67	4,0 %
	Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	44,64	49,41	10,7 %
	Enfance et famille	63,81	66,83	4,7 %
	Mobilité	10,63	4,44	-58,2 %
	Education	10,54	11,19	6,3 %
	SDIS	21,26	20,48	-3,6 %
Sous-total	178,14	180,43	1,3 %	

Les dépenses obligatoires mais non contraintes dans leur montant ont augmenté de 1,3 % en 2018.

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'action sociale hors RSA ont diminué de 4,0 %, avec 3,41 M€ en 2018 contre 3,55 M€ en 2017. Ces dépenses correspondent aux secours d'urgence, à la participation dans le cadre de la loi Molle et aux dépenses au titre du FSE.

Pour les personnes âgées hors APA, les dépenses ont augmenté de 4,0 % pour s'établir à 24,67 M€ (23,71 M€ en 2017). Il s'agit essentiellement de l'aide sociale à l'hébergement. Cela s'explique à la fois par la hausse du prix de journée pour les EHPAD de 1,1 % entre 2017 et 2018, pour un prix de journée moyen de 56,30 € en 2018 contre 55,69 € en 2017, mais aussi par la valorisation de l'engagement des services d'aide à domicile (SAAD) à intervenir sur certains territoires ruraux, ce qui est considéré comme une mission d'intérêt général et donc financé par le Département dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM). Ainsi, le fonds d'appui aux SAAD a représenté 1,6 M€ en 2018, première année de fonctionnement.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP ont augmenté de 10,7 % en 2018.

Celles-ci concernent principalement le maintien à domicile et les frais d'hébergement. Ces derniers sont la cause principale de l'augmentation de ces dépenses car ils ont crû de 2,9 M€ entre 2017 et 2018, en raison à la fois d'une augmentation du prix de journée d'1,0 % (0,4 M€ supplémentaire en 2018), mais également de l'ouverture de 12 places d'hébergement à l'APEER de Tilly, pour un coût d'environ 0,54 M€ en 2018.

L'augmentation des dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP s'explique également par la prise en charge des dépenses de transport adapté (2,18 M€) sur le budget principal suite au transfert de la compétence transports à la Région et à la clôture du budget annexe dédié fin 2017. Ainsi, à périmètre constant (i.e. hors transport adapté), ces dépenses s'élèvent à 47,23 M€, soit une hausse de 5,8 %.

Les dépenses au titre de l'enfance et la famille ont augmenté de 4,7 % avec 66,83 M€ en 2018 contre 63,81 M€ en 2017. Les plus gros postes sont le placement en établissement pour 27,85 M€, la rémunération des assistants familiaux (22,72 M€) et l'allocation d'entretien avec (4,98 M€). Il peut être noté que les dépenses en faveur des mineurs non accompagnés (MNA) ont crû de 27,9 %, avec 1,99 M€ en 2018 contre 1,55 M€ en 2017.

La mobilité correspond au périmètre des routes et des transports. Les dépenses de fonctionnement des routes se sont élevées à 4,44 M€ en 2018 contre 10,63 M€ en 2017 (2,94 M€ hors subvention au budget annexe transport).

Les dépenses d'éducation ont augmenté de 6,3 % en 2018 avec 11,19 M€. Elles comprennent principalement les bourses scolaires, les dotations de fonctionnement des collèges publics et celles des collèges privés.

La contribution du Département au service départemental d'incendie et de secours a diminué de 3,6 % avec 20,48 M€ en fonctionnement auxquels il convient d'ajouter 0,80 M€ en investissement, soit un total de 21,28 M€ en 2018 contre 21,81 M€ en 2017 (dont 0,55 M€ en investissement), soit une baisse à périmètre constant de 2,4 %. Cette baisse faciale s'explique par une simplification des flux financiers.

Dépenses volontaristes

En M€		CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dépenses volontaristes	Habitat	2,50	1,23	-50,8 %
	Agriculture	0,80	0,77	-3,9 %
	Environnement	1,26	1,24	-1,5 %
	Appui aux territoires	0,27	0,35	28,2 %
	Attractivité économique et touristique	1,98	1,63	-17,7 %
	Numérique	0,43	0,41	-5,0 %
	Europe et international	0,02	0,01	-23,8 %
	Culture	3,83	4,65	21,3 %
	Sport	3,07	3,05	-0,6 %
	Sous-total	14,15	13,33	-5,8 %

Les dépenses volontaristes ont diminué de 5,8 % avec 13,33 M€ en 2018.

Les dépenses en faveur de l'habitat ont diminué de 50,8 % (1,23 M€ en 2018 contre 2,5 M€ en 2017), notamment en raison de la diminution du reversement en faveur du CAUE (0,46 M€ en 2018 contre 1,45 M€ en 2017), elle-même liée au repli du produit de la taxe d'aménagement.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement, les dépenses ont respectivement diminué de 3,9 % et 1,5 %, pour atteindre 0,77 M€ et 1,24 M€ en 2018. A contrario, des augmentations ont été réalisées dans le cadre de l'appui aux territoires à hauteur de 28,2 %.

Au titre de l'attractivité économique et touristique, la diminution a été de 17,7 % avec 1,63 M€. Deux mouvements sont opposés : une diminution des subventions versées dans le domaine du tourisme (-0,14 M€ pour 1,1 M€ en 2018) et une stabilité des partenariats économiques (0,5 M€).

La dépense au titre du numérique est restée quasiment stable (0,41 M€ en 2018 contre 0,43 M€ en 2017).

Les dépenses au titre de la culture ont augmenté de 21,3 %. Cela s'explique par le volume plus important de subventions versées aux établissements locaux en matière culturelle (+ 0,6 M€ par rapport à 2017). Cette hausse est également due aux dépenses supplémentaires réalisées au profit des équipements culturels départementaux (+ 0,1 M€ pour la médiathèque départementale, Gisacum et Harcourt) et de diverses actions culturelles sur le territoire.

Les dépenses en faveur du sport ont connu une baisse de 0,6 % avec 3,05 M€ en 2018 contre 3,07 M€ en 2017.

Ressources

En M€		CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Ressources	Finances	11,30	11,23	-0,7 %
	<i>Dont charges financières</i>	<i>3,73</i>	<i>3,67</i>	<i>-1,5 %</i>
	Patrimoine et logistique	5,83	6,04	3,7 %
	Systèmes d'information	1,49	1,51	1,4 %
	Ressources humaines	81,82	82,06	0,3 %
	Documentation	0,06	0,05	-4,5 %
	Courrier	0,48	0,42	-13,4 %
	Affaires juridiques	0,82	0,81	-0,9 %
	Communication et cabinet	1,18	1,34	13,1 %
		102,98	103,46	

Les dépenses au titre des ressources ont connu une augmentation de 0,5 % avec 103,46 M€ en 2018.

Les dépenses en finances ont diminué de 0,7 % grâce en particulier à une baisse de 1,5 % des charges financières.

Les dépenses de ressources humaines se sont établies à 82,06 M€ en 2018 contre 81,82 M€ en 2017. Les charges de personnel (hors assistants familiaux) se sont établies à 76,58 M€, soit une très légère hausse de 0,1 %.

L'action sociale du personnel a représenté 1,16 M€, la formation 0,47 M€ et les frais de déplacement 0,83 M€.

Les dépenses en faveur du patrimoine et de la logistique se sont élevées à 6,04 M€ en 2018, avec :

- 2,48 M€ pour la gestion de la centrale d'achats ;
- 1,44 M€ pour la gestion du service unifié des ateliers automobiles (CD27 et SDIS) ;
- 1,40 M€ pour la gestion du petit matériel et l'entretien des bâtiments ;
- 0,72 M€ pour la gestion du patrimoine foncier du Département, et notamment pour la location de bâtiments sociaux.

Les dépenses relevant des systèmes d'information ont représenté 1,51 M€, les deux principaux postes étant la maintenance informatique et les télécommunications.

Ainsi, avec des recettes réelles de fonctionnement de 500,54 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 437,69 M€, l'épargne brute a atteint 62,85 M€. Avec un capital remboursé de 20,94 M€, l'épargne nette a donc été de 41,91 M€. C'est ce montant qui a pu venir financer les investissements du Département en 2018.

B) La section d'investissement : un effort d'investissement en forte hausse

1. *Des recettes réelles d'investissement en augmentation du fait de la mobilisation l'emprunt*

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2018 se sont élevées à 45,74 M€. Elles se composent :

- des recettes propres d'investissement (FCTVA, DGE, DDEC) pour 11,02 M€ ;
- des autres recettes d'investissement pour 3,72 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 30 M€ (et 1 M€ d'OCLT en dépenses et en recettes).

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement entre les comptes administratifs 2017 et 2018.

Catégorie	Nature de la recette en M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Dotations de l'Etat	FCTVA	5,10	6,20	21,63 %
	DDEC	3,79	3,79	0,00 %
	DGE	1,36	1,03	-24,62 %
Sous-total Dotations de l'Etat		10,25	11,02	7,48 %
Autres	Produits radars	0,73	0,73	0,00 %
	Subventions	1,92	1,54	-20,08 %
	Cessions	0,00	0,00	/
	Prêts	0,85	0,62	-27,35 %
	Recettes diverses	0,29	0,83	196,87 %
Sous-total Autres		3,79	3,72	-1,76 %
Total hors emprunt		14,04	14,74	4,98 %
Emprunt		18,50	31,00	67,57 %
Total		32,54	45,74	40,56 %

Recettes définitives d'investissement

Les dotations d'investissement de l'État ont été perçues pour un montant de 11,02 M€, soit une hausse de 7,48 %. À l'intérieur de cet ensemble, le fonds de compensation de la TVA a été enregistré pour un montant de 6,2 M€ (5,1 M€ en 2017), la dotation départementale d'équipement des collèges pour 3,79 M€ (même montant qu'en 2017), et la dotation globale d'équipement pour 1,03 M€ (1,36 M€ en 2017).

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (communes, entreprises, agence de l'eau, État...) et les remboursements de prêts et avances. Si certaines de ces recettes sont récurrentes, d'autres sont très variables d'une année sur l'autre. En 2018, ces diverses recettes se sont élevées à 3,72 M€, alors qu'elles étaient de 3,79 M€ en 2017, soit une hausse de 4,98 %.

Au sein de cet ensemble, les participations et subventions ont représenté 2,27 M€ dont, pour l'essentiel, 0,73 M€ de produit des radars, 0,65 M€ en provenance de communes ou de leurs

groupements, 0,25 M€ de la Région et 0,28 M€ de l'État. Les avances et remboursements de prêts ont atteint 0,62 M€.

Nouveaux emprunts

En 2018, le Département a eu recours à l'emprunt à hauteur de 30 M€, par rapport à 18,5 M€ en 2017.

Le remboursement en capital étant de 20,94 M€, le Département s'est légèrement endetté au cours de l'exercice 2018. L'encours de dette au 31 décembre 2018 s'est établi à 257,89 M€.

En ajoutant 41,91 M€ d'épargne nette et 14,74 M€ de recettes réelles d'investissement hors dette, le Département a dégagé 56,65 M€ de sources de financement pour faire face à son effort d'investissement 2018.

2. Une forte hausse de l'investissement conformément aux engagements pris

Les dépenses d'investissement hors remboursement en capital de la dette ont atteint 82,72 M€ en 2018 contre 75,4 M€ en 2017. Ainsi, le Département a pu les financer par des ressources propres à hauteur de 68,5 %.

En 2018, les dépenses d'études ont augmenté de plus de 60 % par rapport à 2017 du fait de la mise en œuvre de tous les PPI pour atteindre 7,19 M€ en 2018. Par ailleurs, l'investissement du Département pour le réseau haut débit s'est traduit par une subvention de 10 M€.

En M€	2017	2018	Evol 17/18
Équipements départementaux (Investissement direct)	42,78	49,95	16,77 %
Etudes, logiciels	4,48	7,19	60,51 %
Acquisitions matériels ou immobilières	5,69	7,53	32,27 %
Travaux	32,60	35,22	8,05 %
<i>Dont collèges</i>	7,15	11,55	61,61 %
<i>Dont routes</i>	20,45	16,24	-20,61 %
<i>Dont autres</i>	5,00	7,43	48,70 %
Equipements non départementaux (Investissement indirect)	31,88	32,12	0,77 %
Subventions d'équipement	31,75	32,09	1,06 %
<i>Dont Très haut débit</i>	10,00	10,00	0,00 %
Opérations pour compte de tiers	0,12	0,03	-75,41 %
Dépenses d'équipement	74,65	82,07	9,94 %
Dépenses financières	19,26	22,58	17,24 %
Remboursement en capital de la dette	18,49	21,94	18,61 %
Autres dépenses d'investissement	0,77	0,65	-15,71 %
Dépenses réelles d'investissement	93,91	104,65	11,44 %

L'investissement au titre des différentes politiques publiques départementales a été le suivant en 2018 :

En M€	CA 2017	CA 2018	Evol 17/18
Collèges	9,68	17,88	84,7 %
Education hors collèges (subventions en faveur du bloc communal)	3,63	4,27	17,5 %
Mobilité	23,04	20,88	-9,4 %
Numérique	10,10	10,30	2,0 %
Personnes âgées	2,18	0,76	-65,2 %
Insertion et action sociale	0,68	0,61	-11,0 %
Enfance famille	0,00	0,00	/
Habitat	3,84	2,29	-40,4 %
Agriculture	0,25	0,20	-18,5 %
Environnement	3,78	3,30	-12,7 %
Appui aux territoires	2,58	3,30	28,2 %
Attractivité économique et touristique	1,48	2,14	44,7 %
Europe et international	0,07	0,00	-100,0 %
Culture	2,29	2,92	27,6 %
Sport	1,65	1,41	-14,6 %
SDIS	0,55	0,80	45,5 %
Direction des finances	0,00	0,03	/
Patrimoine et logistique	6,81	8,91	30,9 %
Systèmes d'information	2,73	2,64	-3,1 %
Ressources humaines	0,04	0,04	0,0 %
Affaires juridiques	0,03	0,04	6,3 %
Communication et cabinet	0,01	0,01	0,0 %
TOTAL	75,42	82,72	9,7 %
Remboursement en capital de l'emprunt	18,49	21,94	18,6 %
TOTAL	93,91	104,65	11,4 %

Entre 2017 et 2018, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 11,44 % pour atteindre 104,65 M€ en 2018 contre 93,91 M€ en 2017 (y compris le remboursement en capital de la dette).

Hors dette et dépenses financières, l'investissement a augmenté de 9,94 % avec 82,07 M€ de dépenses d'équipement en 2018 (74,65 M€ en 2017).

L'investissement s'apprécie sur un cycle. L'année 2017 a été principalement marquée par la réalisation de nombreuses études afin de mettre en œuvre les projets d'envergure que sont les plans pluriannuels d'investissement pour les collèges, les routes et les EHPAD. En outre, le projet de Seine à vélo a également débuté. En 2018, même si les études ont encore été nombreuses, un grand nombre de chantiers a débuté, d'où la forte augmentation des dépenses de travaux.

C'est principalement dans le domaine de l'éducation que la phase travaux a débuté avec des dépenses d'investissement qui ont augmenté de 66,42 %, pour atteindre 22,15 M€ en 2018, par rapport à 2017 (13,31 M€).

Ces dépenses ont concerné principalement les collèges du Neubourg (5,70 M€), Évreux (Jean Rostand) (0,82 M€) La Saussaye (0,69 M€), Bourneville Sainte Croix (0,69 M€), Vernon (0,67 M€), et des travaux dédiés à la resectorisation des collèges sur les secteurs de la CASE et d'EPN. Le poste d'entretien et maintenance des collèges, quant à lui, a représenté en 2018, 4,75 M€ contre 4,5 M€ en 2017 (+5,6 %). L'aide aux collèges privés a représenté 0,21 M€. L'équipement et le matériel des collèges ont donné lieu à 0,79 M€. L'aide à la construction scolaire des communes a représenté 3,27 M€ en 2018.

En ce qui concerne la mobilité, la dépense s'est établie à 20,88 M€ en baisse de 9,4 % par rapport à 2017. L'essentiel de cette somme renvoie aux investissements sur le réseau routier départemental (20,79 M€ pour 22,69 M€ en 2017, soit -9,1 %). Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- modernisation et réhabilitation : 12,20 M€ ;
- axes départementaux structurants : 1,96 M€ ;
- opérations de sécurité routière : 1,48 M€ ;
- participations versées aux collectivités territoriales : 1,44 M€ ;
- frais d'études et travaux sur ouvrages d'art : 1,11 M€ ;
- bac de Quillebeuf : 0,80 M€ ;
- équipements et matériels : 0,58 M€ ;
- dessertes de zones d'activités : 0,33 M€ ;
- infrastructures nationales d'intérêt local : 0,26 M€ ;
- axes d'intérêt régional : 0,21 M€.

Les dépenses d'investissement pour les transports ont concerné des aires de covoiturage ainsi que la participation à l'AD'AP de la Région. Celles-ci se sont élevées à 0,17 M€.

La dépense en faveur du numérique a atteint 10,3 M€ (+ 2 %), avec principalement la subvention versée à Eure Numérique (10 M€).

L'insertion et l'action sociale ont donné lieu à 0,61 M€ de dépenses via des aides financières, dont 0,59 M€ au titre du fonds social pour l'habitat.

Les dépenses en matière d'habitat se sont élevées à 2,29 M€ en 2018, avec :

- des aides à la pierre pour 0,13 M€ ;
- des dépenses de rénovation urbaine pour 0,50 M€ ;
- un soutien au logement social pour 1,02 M€ ;
- un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat pour 0,64 M€.

L'agriculture a représenté 0,20 M€ de dépenses à travers l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et le soutien aux projets agricoles.

3,30 M€ ont été dédiés à l'environnement, avec principalement l'assainissement (1,39 M€), l'adduction d'eau potable (1,23 M€), les aides pour la gestion des eaux superficielles et rivières (0,33 M€), la préservation et valorisation de la biodiversité (0,21 M€).

L'appui aux territoires a représenté 3,30 M€ en 2018, soit une augmentation de 28,2 % avec :

- une aide aux aménagements urbains pour 1,93 M€ ;
- l'aménagement du territoire pour 1,37 M€.

L'attractivité économique et touristique a représenté 2,14 M€ (+44,7 %) avec principalement le soutien au développement touristique à 1,83 M€ contre 1,19 M€ en 2017.

Les dépenses dédiées à la culture, en matière d'investissement, se sont, elles, élevées à 2,92 M€ en 2018 contre 2,29 M€ en 2017 (+ 27,6 %), la principale ligne ayant pour objet les aides aux équipements culturels au profit des bibliothèques et médiathèques des communes du Département, mais aussi du Musée des impressionnistes de Giverny.

Au titre des sports et des loisirs, la dépense s'est établie à 1,41 M€ en 2018.

8,91 M€ (+ 30,9 %) ont été consacrés au patrimoine et à la logistique, avec pour principales dépenses :

- la construction, la restructuration et l'extension de bâtiments départementaux pour 3,75 M€ (dont principalement 1,71 M€ pour la reconstruction du foyer départemental de Bois Verlande, 0,63 M€ d'acquisitions foncières, 0,61 M€ de travaux sur les centres sociaux et 0,30 M€ pour la gendarmerie d'Ivry-la-Bataille) ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments départementaux pour 2,57 M€ ;
- les acquisitions de véhicules, engins et matériel pour 2,41 M€ ;
- les acquisitions de mobiliers et matériels pour 0,18 M€.

Les systèmes d'information ont donné lieu à des dépenses de 2,64 M€. Celles-ci sont au service de la modernisation de l'administration départementale.

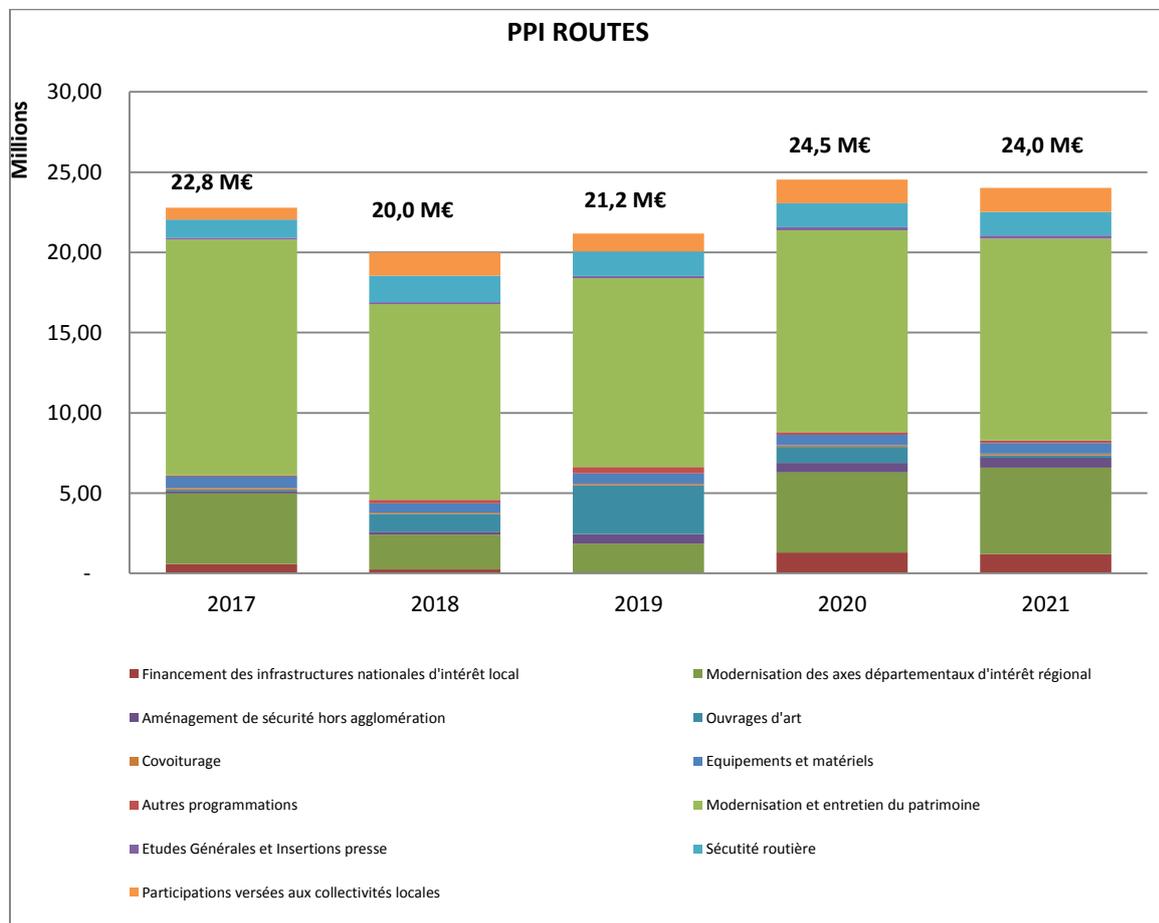
Les finances ont nécessité des dépenses de 21,94 M€, avec le remboursement de la dette en capital, dont :

- 18,63 M€ au titre des emprunts classiques ;
- 3,31 M€ sur des ouvertures de crédits à long terme.

Il résulte de cette exécution budgétaire 2018 une situation particulièrement saine à l'issue de l'exercice.

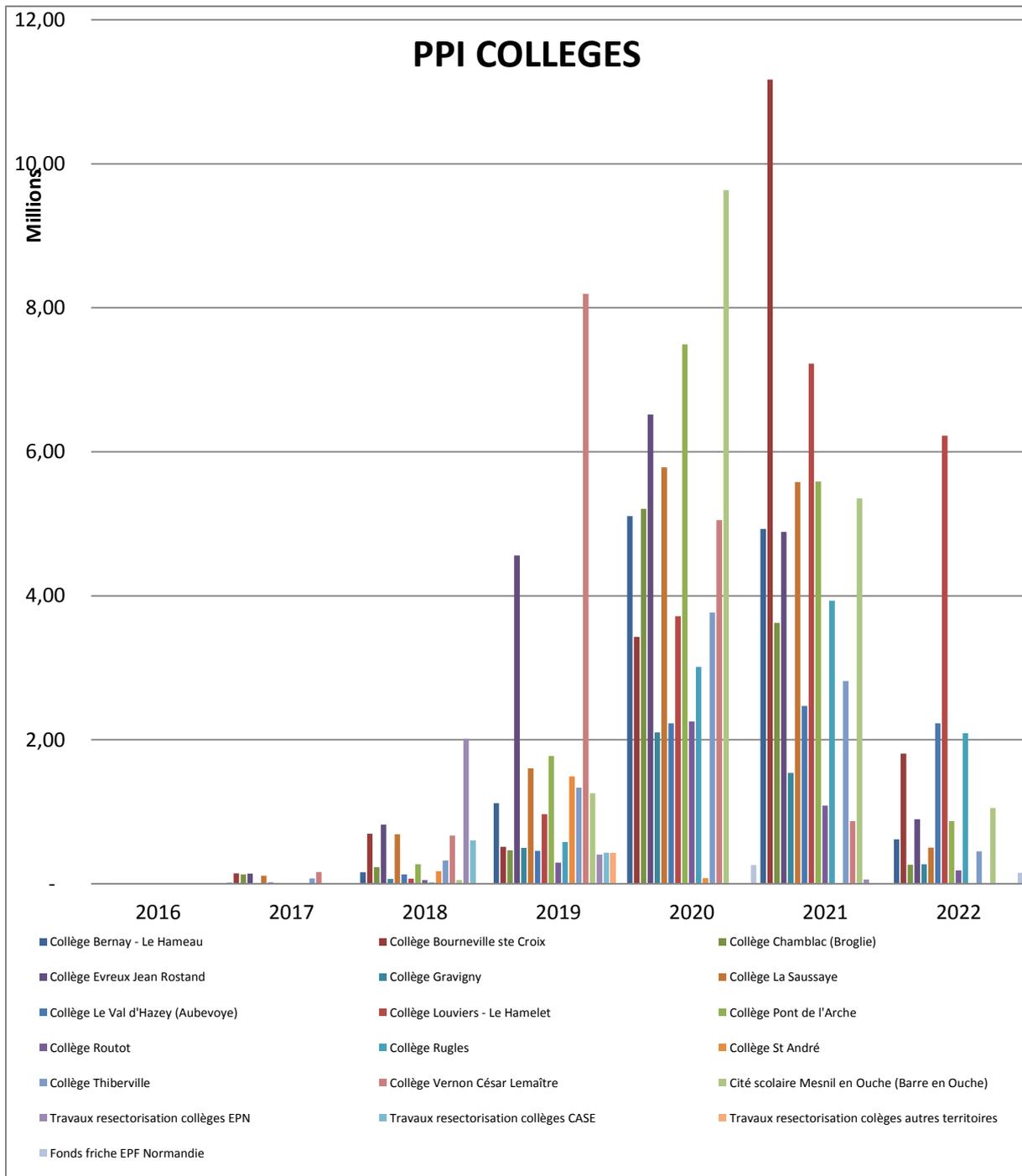
3. L'avancement des PPI et leur projection pour les années à venir

Le PPI routes correspond à une dépense annuelle moyenne de 22,5 M€.



Le plan pluriannuel d'investissement des collèges :

Le plan pluriannuel d'investissement des collèges représente une envergure financière considérable, avec une montée en charge progressive jusqu'en 2020. Il représente donc le principal sujet de pilotage de l'investissement.

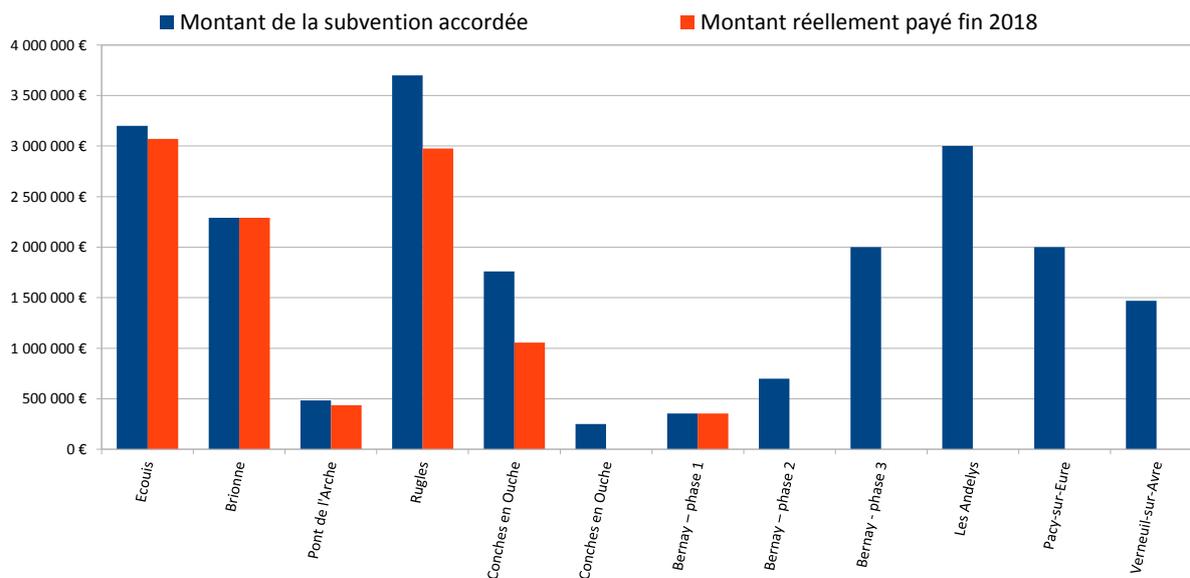


Le plan pluriannuel d'investissement des EPHAD :

Le PPI EHPAD donne lieu à un suivi des opérations dans un contexte où l'avancement des chantiers dépend directement des établissements.

PPI EHPAD									
Etablissement	Ville	Montant de la subvention accordée	Montant réellement payé fin 2018	A payer	Répartition du montant à payer				
					2019	2020	2021	2022	
Ancien programme PPI	EHPAD Les Quatre Saisons	Ecouis	3 200 000 €	3 071 606 €	0 €				
	EHPAD de Brionne	Brionne	2 291 500 €	2 291 500 €	0 €				
	EHPAD de Pont de l'Arche	Pont de l'Arche	486 000 €	437 400 €	48 600 €	48 600 €			
	EHPAD André Couturier	Rugles	3 699 460 €	2 975 482 €	723 978 €	723 978 €			
	EHPAD Les Reflets d'Argent	Conches en Ouche	1 760 000 €	1 056 000 €	704 000 €	528 000 €	176 000 €		
	EHPAD Conches fusion MAPAD	Conches en Ouche	250 000 €	0 €	250 000 €	150 000 €	100 000 €		
Nouveau PPI	Centre hospitalier de Bernay – SECURITE	Bernay – phase 1	354 000 €	354 000 €	0 €				
	Centre hospitalier de Bernay - HUMANISATION	Bernay – phase 2	700 000 €	0 €	700 000 €	700 000 €			
	Centre hospitalier de Bernay - REHABILITATION	Bernay - phase 3	2 000 000 €				1 000 000 €	1 000 000 €	
	Hôpital Saint-Jacques	Les Andelys	3 000 000 €	0 €	3 000 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	300 000 €
	EHPAD de Pacy	Pacy-sur-Eure	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €	200 000 €
	Centre hospitalier de Verneuil Vannerie et cuisine centrale	Verneuil-sur-Avre	1 470 000 €	0 €	1 470 000 €	441 000 €	441 000 €	441 000 €	147 000 €
TOTAL			21 210 960 €	10 185 988 €	8 896 578 €	4 091 578 €	3 217 000 €	2 941 000 €	647 000 €

PPI EHPAD



4. La situation des autorisations de programme (AP) par politique

En M€	AP	Engagé	Mandaté fin 2017	Mandat 2018	Ratio de couverture
Collèges	258,25	98,67	67,99	18,88	0,63
Education hors collèges (subventions en faveur du bloc communal)	36,87	18,78	11,24	3,27	1,30
Mobilité	186,43	115,97	94,32	20,88	0,04
Numérique	44,67	42,45	22,03	10,30	0,98
Personnes âgées	15,32	7,13	6,37	0,76	- 0,00
Insertion et action sociale	3,75	3,35	2,74	0,61	0,00
Enfance famille	0,01	0,01	0,01	0,00	n.c.
Habitat	39,24	29,75	22,35	2,29	2,23
Agriculture	2,53	2,48	1,95	0,20	1,65
Environnement	40,43	39,29	25,20	3,30	3,27
Appui aux territoires	28,00	18,11	9,96	3,30	1,47
Attractivité économique et touristique	45,81	15,52	10,08	2,14	1,54
Europe et international	0,07	0,07	0,07	0,00	n.c.
Culture	16,19	13,08	7,54	2,92	0,90
Sport	14,69	10,26	7,69	1,41	0,83
SDIS	1,35	1,35	0,55	0,80	0,00
Direction des finances	0,13	0,13	0,13	0,00	n.c.

Patrimoine et logistique	64,28	38,22	26,04	8,91	0,37
Systèmes d'information	10,24	10,01	7,06	2,64	0,11
Ressources humaines	0,36	0,25	0,21	0,04	0,00
Affaires juridiques	0,23	0,19	0,15	0,04	-
Communication et cabinet	0,06	0,05	0,04	0,01	0,00
TOTAL	808,89	465,10	323,73	82,69	0,71

Le ratio de couverture rapporte le niveau des engagements pluriannuels à la capacité annuelle de mandatement. Le reste à mandater sur les engagements pris est de 58,7 M€ d'où un ratio de 0,71. En d'autres termes, le niveau des engagements pluriannuels de la collectivité est tout à fait soutenable. En revanche, il va croître au fur et à mesure de l'avancement des PPI.

Le stock d'AP s'élève à 808,9 M€ au 31 décembre 2018. Lors du BS 2019, 109,7 M€ d'AP seront soldées du fait de leur intégrale réalisation et, pour les AP millésimées, celles-ci seront diminuées à hauteur des engagements effectuées au cours de l'année 2018 (tombées d'AP).

II- Une situation financière particulièrement saine à l'issue de l'exercice 2018

A) Des taux d'épargne parfaitement conformes aux standards de bonne gestion

L'épargne du Département a été améliorée en 2018. Or, l'épargne détermine directement la capacité à investir. En d'autres termes, en préservant son épargne, le Département se donne les moyens de mener à bien ses programmes pluriannuels d'investissement.

En M€	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles de fonctionnement	495,17	500,54
Dépenses de gestion	431,06	434,02
Epargne de gestion	64,11	66,52
<i>Taux d'épargne de gestion</i>	<i>12,9%</i>	<i>13,3%</i>
Frais financiers	3,73	3,67
Epargne brute	60,38	62,85
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>12,2%</i>	<i>12,6%</i>
Remboursement du capital de la dette	18,49	20,94
Epargne nette	41,89	41,91
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>8,5%</i>	<i>8,4%</i>

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. Elle tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité : ne sont donc pas pris en compte les frais financiers. L'épargne de gestion s'est établie en 2018 à 66,52 M€ en augmentation de 3,75 % par rapport à 2017 (64,11 M€). Cette hausse est d'autant plus remarquable que les dépenses sociales ont continué de croître.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2018, l'épargne brute a crû de 4,1 % pour atteindre 62,85 M€ (par rapport à 60,38 M€ en 2017).

L'épargne nette est obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital. Elle s'est élevée à 41,91 M€ en 2018 par rapport à 41,89 M€ en 2017, soit une hausse de 0,05 %.

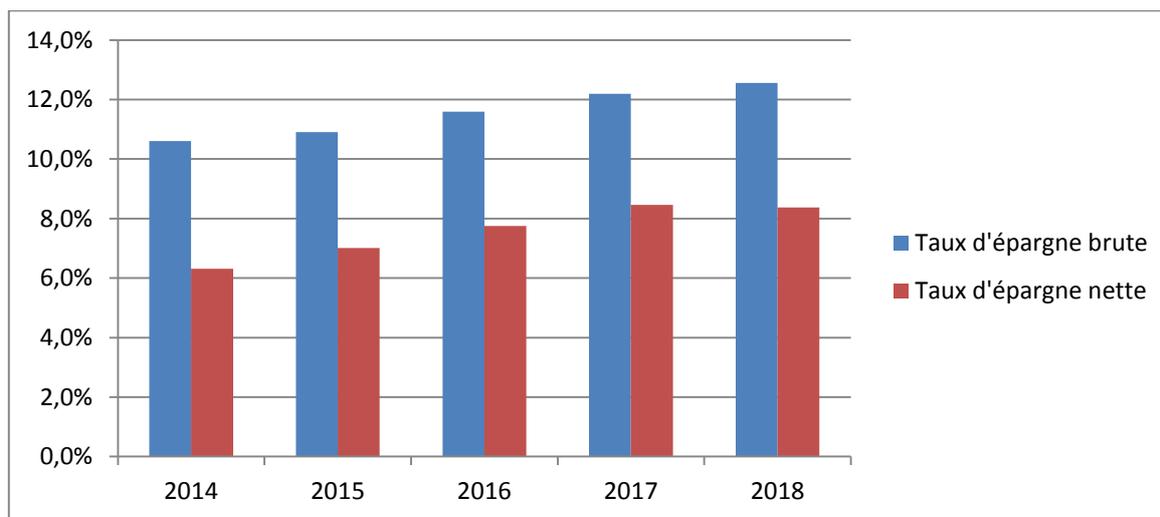
Les différents niveaux d'épargne s'apprécient toutefois prioritairement à travers des taux d'épargne plutôt qu'en valeur absolue. En effet, en rapportant l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement, peuvent être appréciés :

- le degré de maîtrise de la section de fonctionnement ou des dépenses contraintes selon l'épargne considérée ;
- la capacité à dégager une source de financement de l'investissement.

Selon les standards de bonne gestion, en particulier, le taux d'épargne brute ne doit pas être inférieur à 10 %. Dans l'Eure, il atteint 12,6 % en 2018 contre 12,2% en 2017.

Entre 2017 et 2018, le taux d'épargne brute est en effet passé de 12,2 % à 12,6 %, soit une hausse de 0,4 point.

Le taux d'épargne nette a lui légèrement diminué de 8,5 % à 8,4%, soit une diminution de 0,1 point.



Ainsi, 2018 a confirmé la trajectoire de restauration de l'épargne initiée en 2015 après la chute des années précédentes.

B) Des ratios maîtrisés

Au-delà des taux d'épargne, les ratios d'analyse financière au 31 décembre 2018 traduisent une situation maîtrisée.

	CA 2017	CA 2018
Recettes réelles d'investissement	14,04	14,74
Dépenses réelles d'investissement hors dette	75,42	82,72
Emprunt	18,50	30,00
<i>Taux de financement des dépenses réelles d'investissement par des ressources propres</i>	<i>74,2%</i>	<i>68,5 %</i>
Epargne de gestion/annuité	2,9	2,7
Encours de dette au 31 décembre	248,82	257,89
Capacité de désendettement	4,1	4,1

Cela vaut, d'abord, pour les ratios d'endettement. Le premier d'entre eux est la capacité de désendettement. Elle est restée stable à 4,1 ans au cours de l'exercice 2018.

Pour mettre en perspective cet indicateur, il peut être rappelé que :

- la collectivité est contractuellement engagée auprès de la Banque européenne d'investissement à ne pas dépasser 12 ans sous peine de remboursement ;
- l'Exécutif a fixé une limite à 10 ans, ce niveau étant considéré comme le seuil de solvabilité des collectivités territoriales ;
- la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé un plafond national de référence à ne pas dépasser et il s'élève à 10 ans pour les départements.

Un deuxième ratio qui a donné lieu à un engagement contractuel vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement rapporte l'épargne de gestion à l'annuité. Il permet ainsi d'apprécier la capacité structurelle à faire face à l'annuité, et donc la solvabilité de la collectivité. Le Département ne doit pas aller en-deçà de 1,3, ce qui correspond, au-delà de l'obligation contractuelle, à un véritable seuil d'alerte. En 2018, le ratio s'est établi à 2,7.

III- Un résultat de clôture contenu qui atteste un bon calibrage de l'emprunt

Le niveau du résultat de clôture renvoie à un enjeu du bon calibrage de l'emprunt. En effet, sauf opportunité de marché ou anticipation de remontée rapide des taux, le résultat représente de l'emprunt mobilisé par anticipation, et donc une dépense superfétatoire à travers les frais financiers de cet emprunt qui en résultent.

Optimiser la gestion suppose donc de minimiser le résultat de clôture. Il existe quatre freins à cette optimisation :

- la contrainte d'un montant minimal d'émission pour se financer dans de bonnes conditions. Sur le marché obligataire, un minimum de 5 M€ tend à être exigé ;
- le fait que les marges supportées sont plus élevées au cours des dernières semaines de l'année, ce qui invite à anticiper les émissions ;
- le fait que l'État verse des recettes imprévues au cours des derniers jours de l'année ;
- un certain degré d'incertitude concernant le niveau du service fait au 31 décembre, et donc les rattachements à l'exercice à effectuer.

En 2018 :

- les dépenses totales de l'exercice se sont élevées à 705,7 M€, dont 490,09 M€ en fonctionnement et 215,61 M€ en investissement. Les dépenses de fonctionnement se sont décomposées en 437,69 M€ de dépenses réelles et 52,39 M€ de dépenses d'ordre. Les dépenses d'investissement ont été constituées de 104,65 M€ d'opérations réelles, 53,71 M€ de reprise du déficit antérieur 2017 et 57,25 M€ d'opérations d'ordre ;
- les recettes totales se sont élevées à 712,1 M€, dont 548,44 M€ de recettes de fonctionnement et 163,65 M€ de recettes d'investissement. Les recettes de fonctionnement se sont décomposées en 500,54 M€ de recettes réelles, 2,47 M€ de reprise de l'excédent 2017 et 45,44 M€ de recettes d'ordre. Les recettes d'investissement se sont réparties entre 45,74 M€ de recettes réelles, 64,21 M€ de recettes d'ordre et 53,71 M€ d'excédent d'investissement capitalisé (1068) ;
- le résultat de l'exercice (hors 1068) a été positif à hauteur de 3,93 M€ sans la reprise du résultat de 0,005 M€ du budget annexe CLIC de Louviers et de l'apurement de 1,217 M€ du compte 1069, suite au changement de nomenclature comptable, effectué lors du BS 2018 ;
- le résultat de clôture de l'exercice 2018 s'établit ainsi à 3,68 M€. Avec un résultat propre de l'exercice de + 3,93 M€, du résultat du budget annexe de + 0,005 M€ et de l'apurement de - 1,217 M€, le résultat de clôture 2018 atteint 6,4 M€.

Ce résultat sera affecté lors du budget supplémentaire 2019. Les résultats du budget annexe des Transports et du Restaurant inter-administratif (budgets clôturés au 31 décembre 2018), seront également repris à cette occasion.

L'ensemble de ces résultats est récapitulé dans le tableau suivant :

RESULTAT DU CA 2018 - BUDGET PRINCIPAL

OBJET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
	2018	2018	2018
A) RECETTES	163 654 694,58	545 975 428,49	709 630 123,07
Recettes réelles			
Recettes d'ordre			
Affectation (1068)			
B) DEPENSES	161 907 811,62	490 086 273,41	651 994 085,03
Dépenses réelles			
Dépenses d'ordre			
C) RESULTAT DE L'EXERCICE (A-B)	1 746 882,96	55 889 155,08	57 636 038,04
D) RESULTATS ANTERIEURS	53 706 254,98	2 468 525,16	-51 237 729,82
Dépenses d'investissement (001)			
Recettes de fonctionnement (002)			
E) RESULTAT DE CLOTURE (C+D)	-51 959 372,02	58 357 680,24	6 398 308,22
F) SOLDE DES RESTES A REALISES	0,00	0,00	0,00
Dépenses			
Recettes			
G) RESULTAT CUMULE (E+F)	-51 959 372,02	58 357 680,24	6 398 308,22

L'intégration du résultat des budgets annexes clôturés sera proposée selon les modalités suivantes au budget supplémentaire 2019 du budget principal :

- le résultat de clôture du budget annexe des Transports est excédentaire en section d'investissement pour 3 851,26 € et déficitaire pour 31,25 € en section de fonctionnement, d'où un solde excédentaire de 3 820,01 € ;
- le résultat de clôture du budget annexe du restaurant inter-administratif est excédentaire en section d'investissement pour 25 473,50 € et déficitaire pour 40 701,33 € en section de fonctionnement, d'où un solde déficitaire de 15 227,83 €.

".

Il est inséré après la section 5. Rapport de la dette (pages 108 à 129 du Prospectus de Base) de la Description du Département de l'Eure, Partie II (Informations financières) une section 6 portant sur les développements relatifs aux informations de la dette 2018 ainsi que la dette garantie.

6. RAPPORT DE LA DETTE 2018

6.1 Une dette propre saine et stabilisée

6.1.1 La situation de la dette du Département au 31 décembre 2018 : un encours inférieur à son niveau de 2015 année du début du mandat (-0,8 M€)

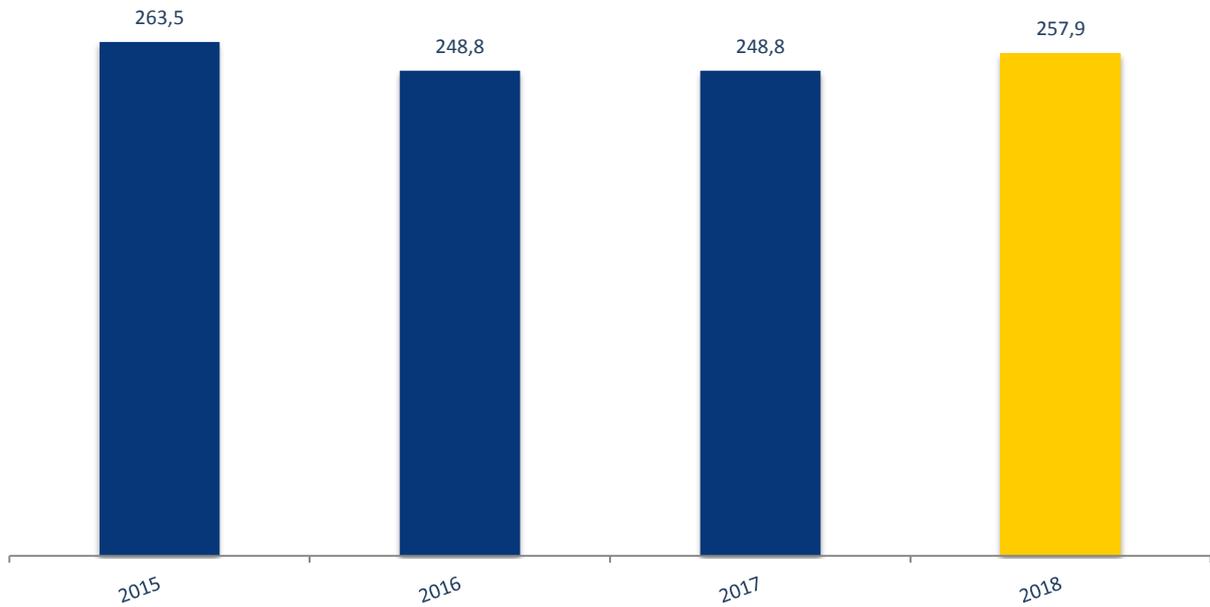
L'encours de dette du Département a progressé en 2018 par rapport à 2017 à 257,9 M€. La hausse du niveau de recours à l'emprunt due à l'augmentation de l'effort d'investissement en 2018 en est la raison principale.

Le Département a en effet eu recours à l'emprunt à hauteur de 30 M€ et remboursé 20,9 M€ au cours de cet exercice. Logiquement, l'encours a donc progressé de 9,1 M€.

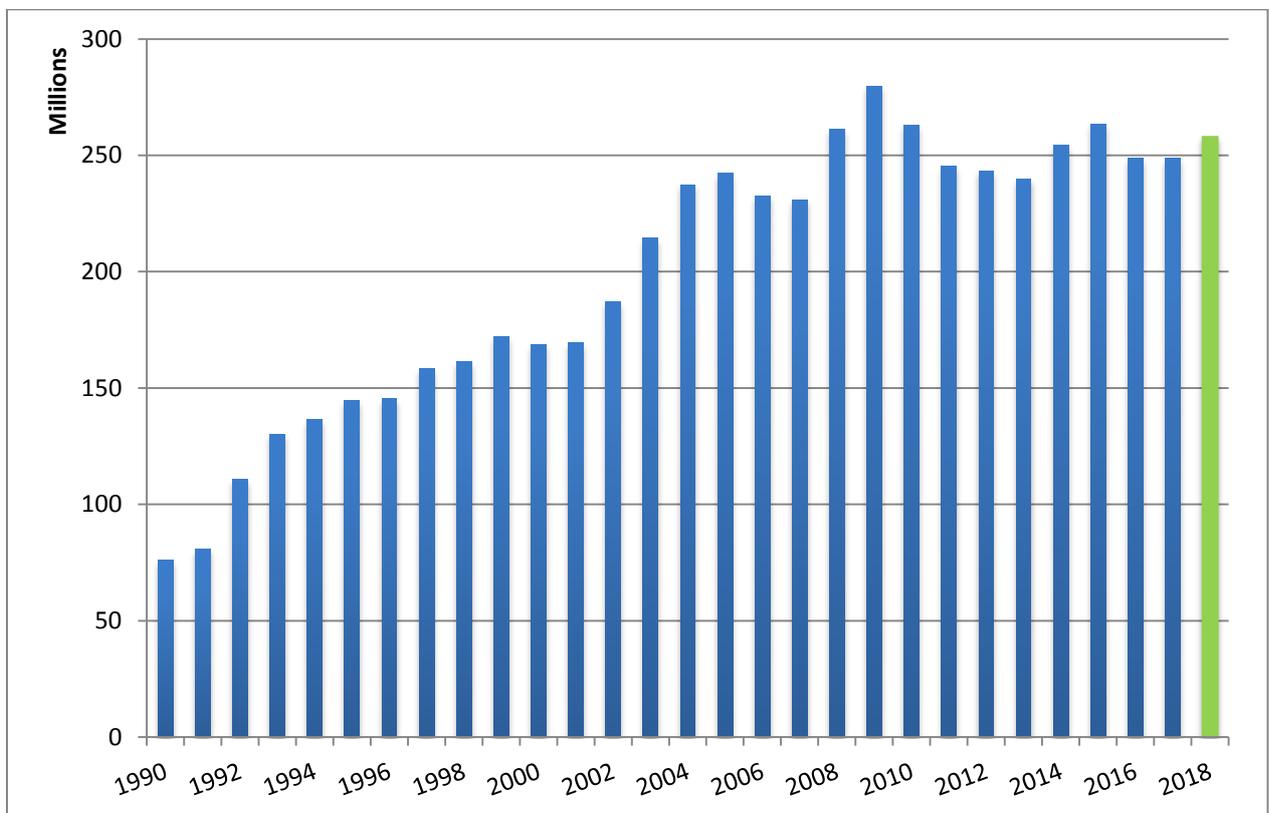
Au cours de la période 2015-2018, l'encours de dette du Département a diminué de 0,8 M€.

Le graphique ci-après présente l'évolution de l'encours du Département en remontant jusqu'à 2015 :

Encours dette en millions d'euros



En longue période, l'encours de dette du Département a fortement crû. Ceci s'explique par les différentes étapes de décentralisation. La dette est passée de 76 M€ en 1990 à 257,9 M€ au 31 décembre 2018.



6.1.2 Un profil de la dette équilibré et diversifié

6.1.2.1 Un portefeuille de dette diversifié

Après intégration des opérations d'emprunt et de remboursement en capital de la dette, le portefeuille de dette départementale comporte 32 emprunts répartis de la manière suivante :

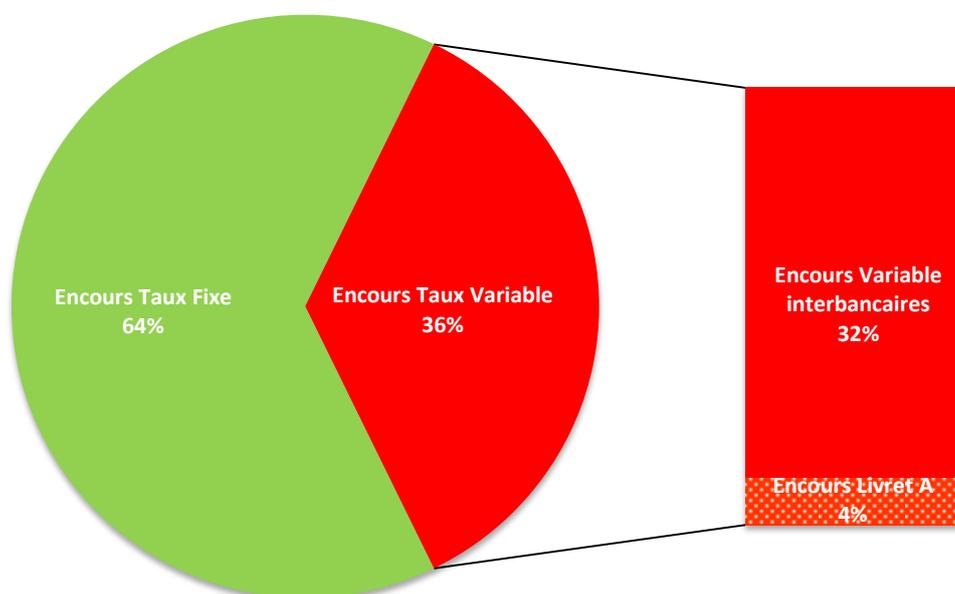
- 18 emprunts à taux fixes pour un montant global de 158,2 M€ (134,2 M€ en 2017) ;
- 14 emprunts à taux variables d'un encours de 99,7 M€ (114,6 M€ en 2017) dont un emprunt totalisant 9,8 M€ indexé sur le Livret A.

Le Département dispose d'un instrument de gestion du risque de taux « swap vanille » permettant de se couvrir contre la hausse des taux. Cet instrument est adossé à un emprunt à taux variable de 8 M€ à fin 2018.

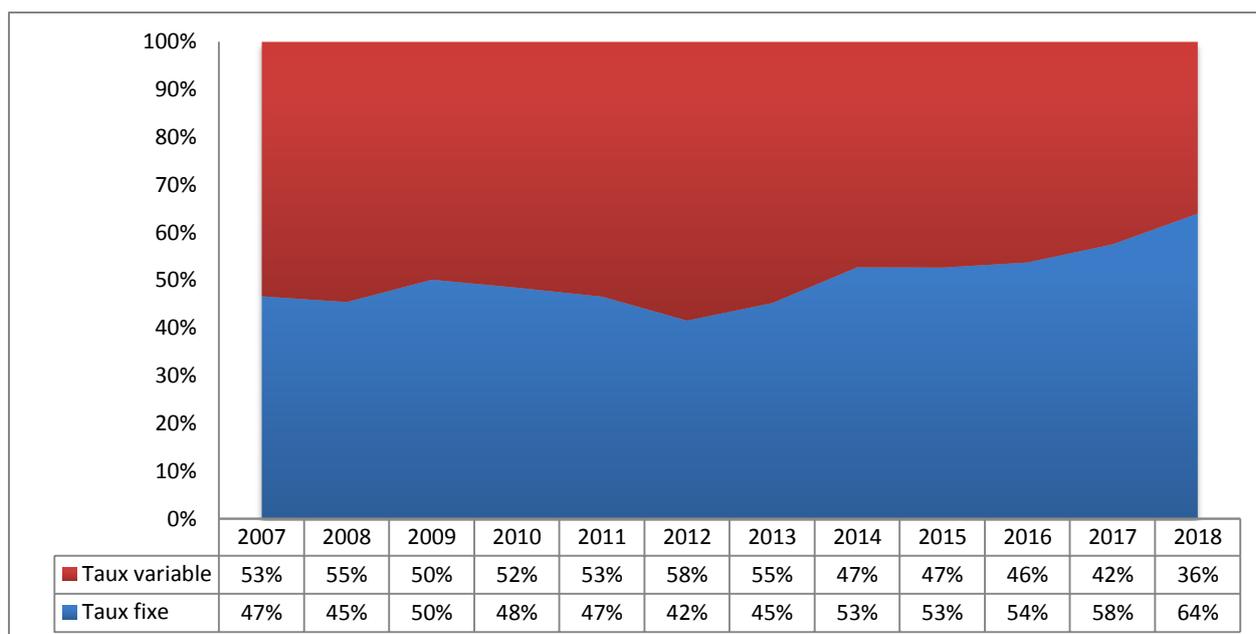
6.1.2.2 Un tendancier de hausse de la part de l'encours à taux fixe

La pondération fixe-variable du portefeuille de dette du Département est notamment fondée sur l'anticipation de l'évolution des taux d'intérêt. Le Département adopte une stratégie prudente pour minimiser le coût de la dette tout en limitant les effets d'un éventuel retournement de marché.

L'exposition en taux de la dette après prise en compte des instruments dérivés (swap vanille) est la suivante :



Le profil des taux d'intérêt après swap, c'est-à-dire la répartition entre taux fixe et taux variable, est de 64 %/36 % contre 58 %/42 % en 2017. Il s'agit du plus haut niveau de sécurisation de l'encours de dette depuis 2007. Le graphique ci-après montre la répartition du portefeuille de dette consolidée depuis 2007.

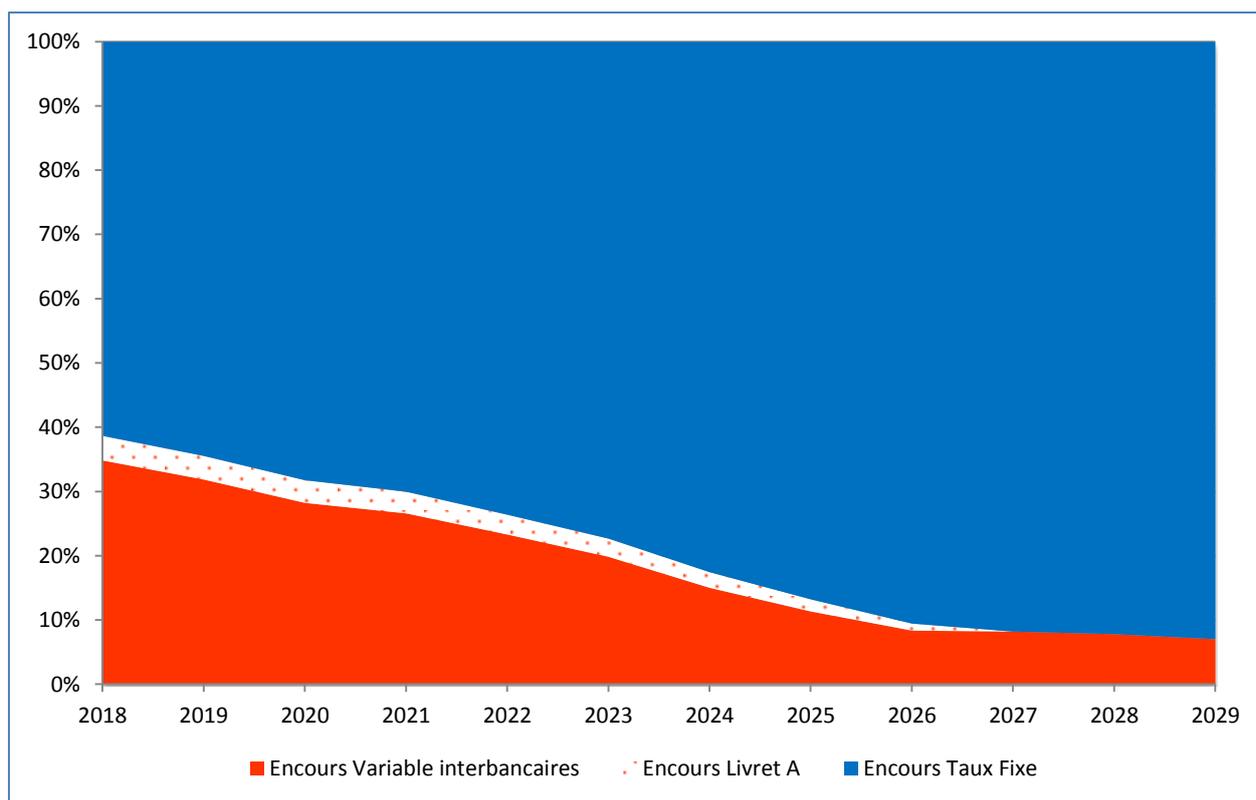


La progression de l'encours à taux fixe renvoie à une double justification :

- une durée résiduelle plus longue que l'encours à taux variable du fait notamment de la présence d'emprunts à remboursement in fine (86 % de l'encours à taux fixe) ;
- un niveau des taux longs bien en deçà de leur moyenne historique qui plaide pour une consolidation des nouveaux emprunts à taux fixe.

L'analyse du risque de taux du Département renvoie également à l'analyse du profil d'extinction de la dette. Il existe une tendance à l'augmentation de la part à taux fixe. Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette à taux fixe représentera 68 % de la dette consolidée en 2020 et atteindra 87 % à l'horizon 2025.

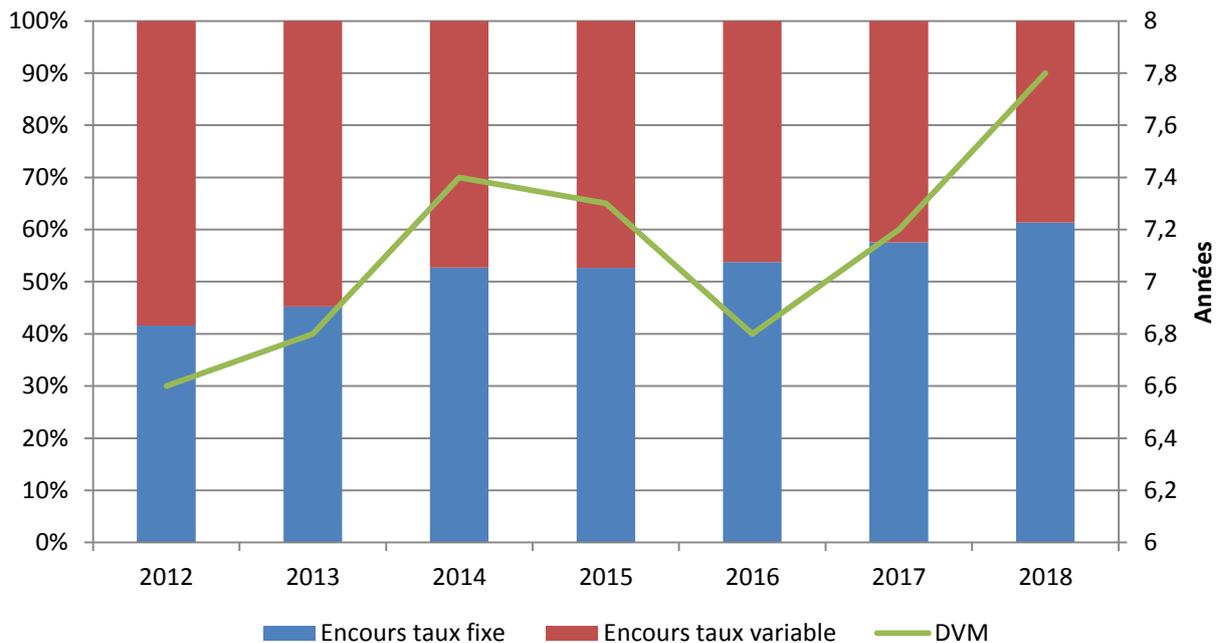
Le schéma ci-après permet d'observer l'évolution de chaque catégorie de risque de taux au cours des prochaines années :



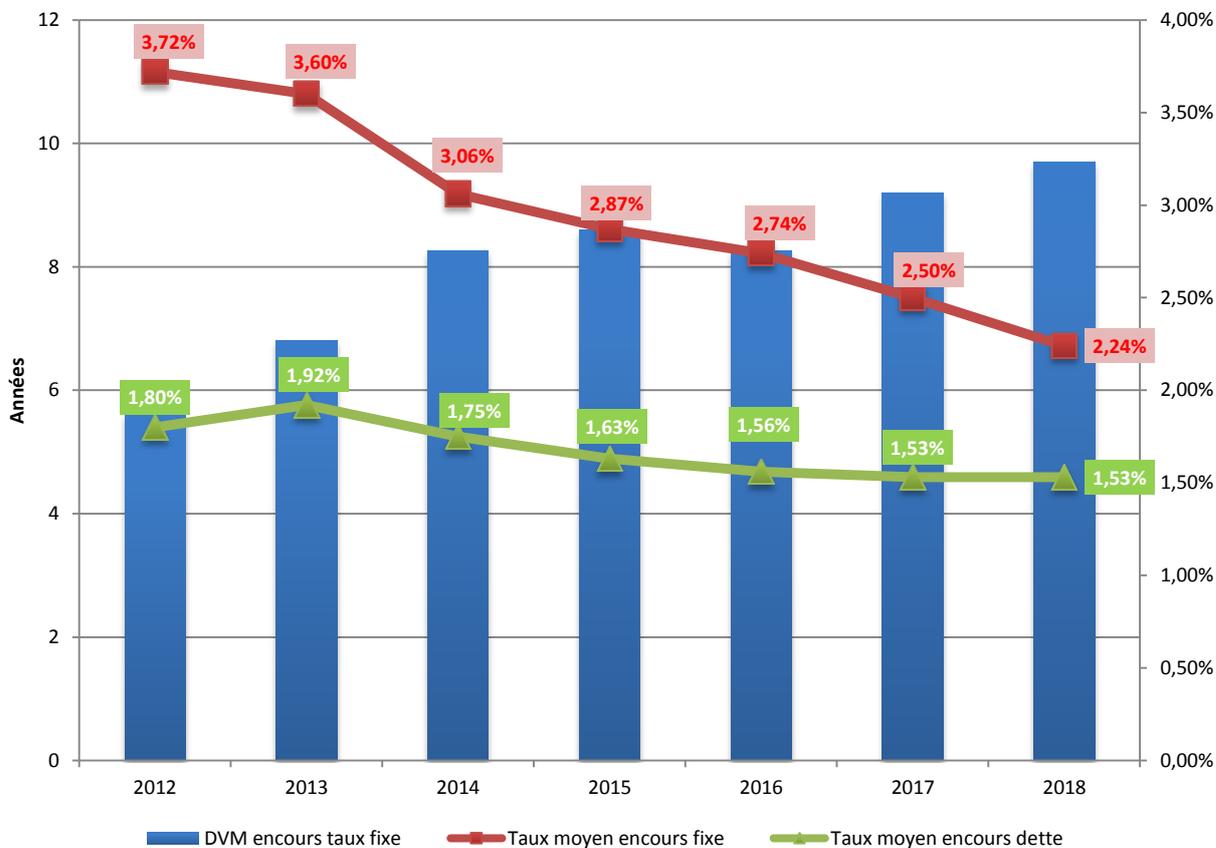
La hausse progressive de l'encours à taux fixe est due essentiellement aux emprunts obligataires à amortissement in fine qui sont majoritairement à taux fixe. Cette évolution structurelle est synonyme de perte de souplesse sur la gestion de l'encours à moyen et long termes. Par conséquent, il conviendra au moment opportun de mener des opérations de rééquilibrage de profil de taux. L'enveloppe BEI contractée en 2016 mobilisable à hauteur de 50 M€ à fin 2018 sera également utilisée à cette fin.

6.1.2.3 Une dette plus résiliente à la remontée des taux

La durée de vie moyenne de la dette à taux fixe via notamment les émissions obligataires à partir de 2013. En effet, la durée de vie moyenne de la dette à taux fixe (hors instrument de couverture) s'établit à 9,2 années (8,25 années en 2016). (DVM) de la dette a atteint 7,8 années en 2018 contre 7,2 années en 2017. Elle a progressé de 0,6 année depuis 2012. Cette évolution résulte de l'allongement de la durée de

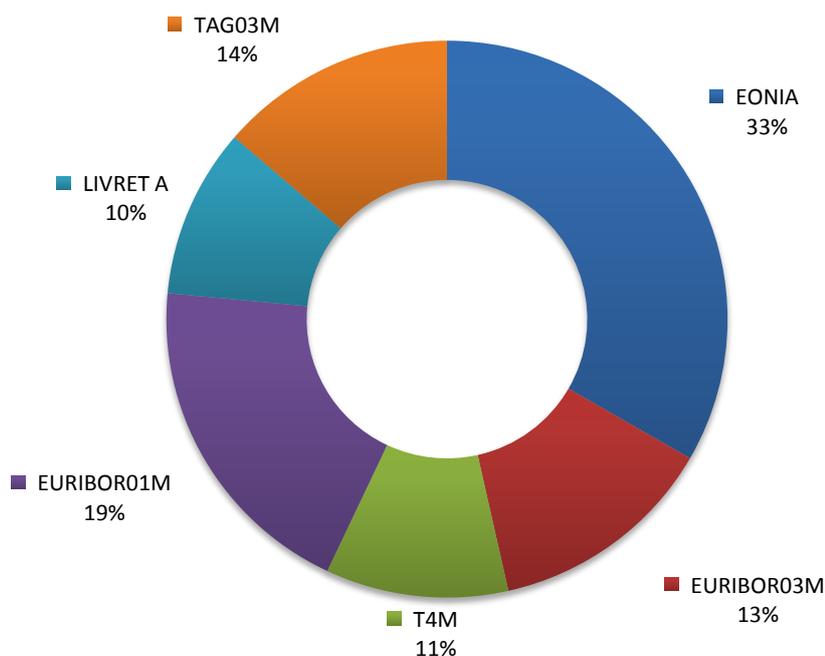


Comme le montre le graphique ci-dessous, l'allongement de la durée de vie moyenne ne s'est pas faite au détriment du coût de la dette. A contrario, le taux moyen de la dette à taux fixe a fortement diminué sur la période. Le taux moyen de la dette baisse également de 27 points de base entre 2012 et 2018.



6.1.2.4 Une dette à taux variable très saine et performante

La dette à taux variable (99,7 M€ à fin 2018) est essentiellement assise sur des index très courts (inférieurs ou égaux à 3 mois) afin de profiter pleinement des opportunités offertes par la pente de la courbe des taux. Le graphique ci-dessous détaille les différents index utilisés à fin 2018 :



Dans ce contexte de taux courts négatifs, la dette à taux variable permet de minimiser les frais financiers payés par le Département. Le taux payé sur la partie variable de la dette du Département affiche 0,15 %. Cette performance de l'encours à taux variable est synthétisée dans le tableau ci-après :

Répartition de la dette à taux variable	Encours fin 2018 (M€)	Taux moyen
Encours Variables interbancaires	89,9	0,01%
Encours Livret A	9,8	1,45%
Total	99,7	0,15%

6.1.2.5 Une dette à taux fixe issue à la fois de contrats bancaires et d'émissions et placements privés

La dette à taux fixe représente 158,2 M€, soit 61 % de l'encours de dette global (hors instrument de couverture). Elle a progressé de 7 points par rapport à 2017, soit une hausse équivalente à 24 M€. Les montants des échéances étant connus, cette partie de la dette ne représente aucun risque de variation des frais financiers. Les conditions de taux de la dette à taux fixe se présentent comme suit :

Répartition de la dette à taux fixe	Encours fin 2018 (M€)	Taux moyen
Encours bancaire classique	47,7	2,99%
Encours obligataire et placement privé	110,5	1,91%
Total	158,2	2,24%

6.1.2.6 Une dette diversifiée via une répartition entre prêteurs

La répartition de l'encours de dette au 31 décembre 2018 entre les différents partenaires financiers du Département est la suivante :

Etablissement prêteur (millions d'euros)	2014
BNP Paribas	0,5
Groupe Caisse d'Epargne	60,2
Caisse des Dépôts et Consignations	13,8
Groupe Crédit Agricole	21,3
Dexia CLF	89,8

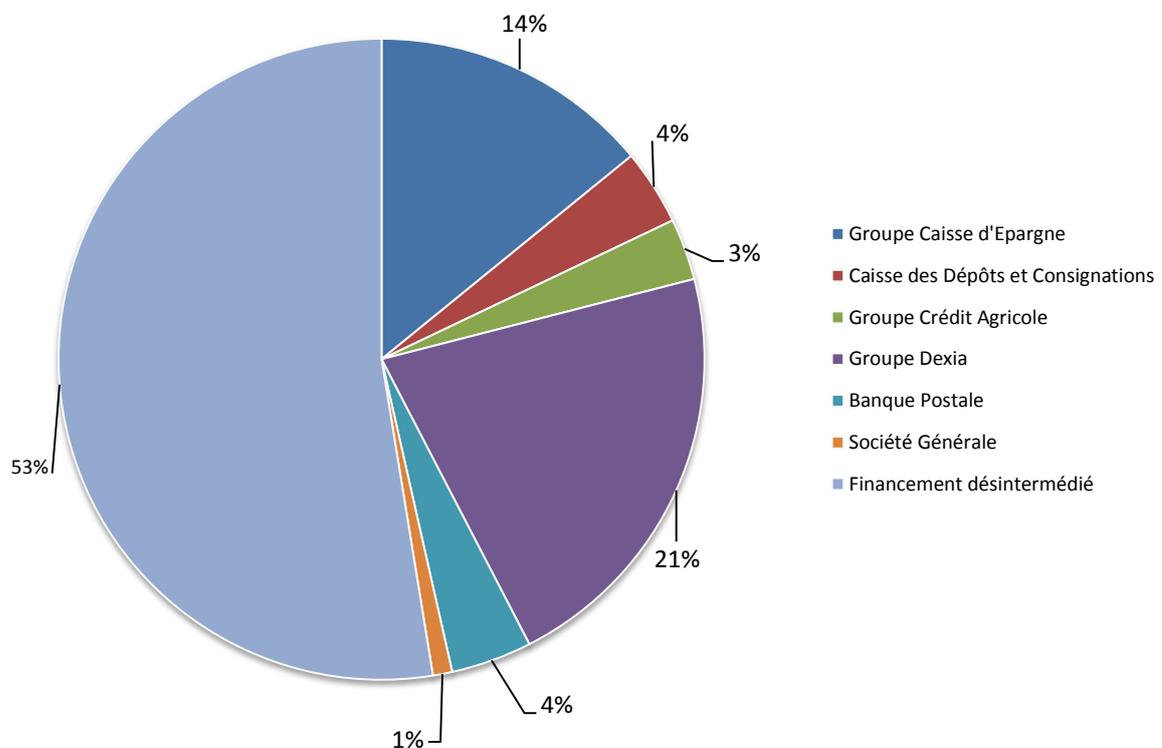
Établissement prêteur (millions d'euros)	2017	2018	Variation
Groupe Caisse d'Epargne	41	36	-5
Caisse des Dépôts et Consignations	10,9	9,8	-1,1
Groupe Crédit Agricole	9,9	8	-1,9
Groupe Dexia	62,1	55,3	-6,8
Banque Postale	11,4	10,5	-0,95
Société Générale	3	2,5	-0,5
Financement désintermédié	110,5	136	25,0
Total	248,8	257,9	9,1

L'encours désintermédié, première source de financement du Département depuis 2013 est devenu majoritaire. Il a représenté 53% de l'encours total de dette contre 44% en 2017. Il est constitué :

- d'encours obligataire pour 106 M€ ;
- d'un placement privé à hauteur de 15 M€ ;
- d'un encours BEI de 15 M€.

En l'espèce l'encours bancaire est devenu minoritaire, en l'occurrence à hauteur de 47 %. Il est détenu par Dexia pour 21 % suivi du groupe Caisse d'épargne pour environ 14 %. La présence de la Banque Postale (4 %) dans l'encours de dette est due à une cession par Dexia de deux prêts le 24 novembre 2017.

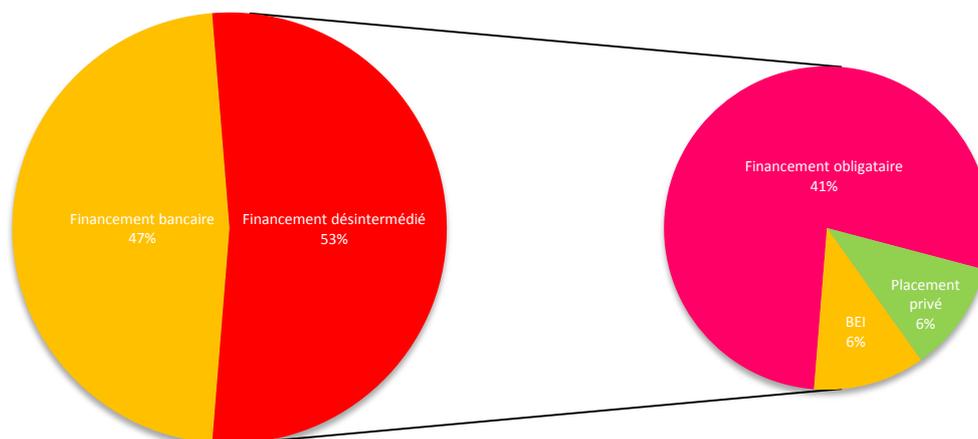
Le graphique ci-après présente le poids des différentes sources de financement dans l'encours de dette :



Compte tenu de l'arrêt de la production de crédits par Dexia, le poids de cette banque dans le portefeuille de dette ne pourra mécaniquement que baisser.

Une classification de la dette du Département selon la nature du financement permet de présenter un portefeuille de dette diversifié entre financement bancaire et financement désintermédié.

Type de financement	2018
Financement désintermédié	136 M€
<i>Financement obligataire</i>	106 M€
<i>Placement privé</i>	15 M€
<i>BEI</i>	15 M€
Financement bancaire	122 M€



6.1.2.7 Une dette départementale relevant exclusivement de la catégorie 1A de la charte Gissler

Dans l'optique d'une gestion des risques, le Département respecte la charte de bonne conduite édictée par le Ministère des finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Reprise dans la circulaire du 26 juin 2010, la charte classe le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E). La répartition de l'encours de dette du Département selon cette nomenclature est présentée ci-après :

Répartition de la dette départementale suivant la nomenclature Gissler

		Risqué faible -----> Risqué élevé					
Hors Cadre	Emprunt libellé en devise, indexé sur devise						
5	Ecarts d'indices hors zone euro						
4	Indices hors zone euro. Ecarts d'indices dont l'un est hors zone euro						
3	Ecarts d'indices zone euro						
2	Indice inflation française, inflation zone euro ou écarts entre ces indices						
1	Indice zone euro	100%					
		Taux fixe/variable Swap fixe/variable Taux variable capé. Tunnel	Barrière simple. Pas d'effet de levier	Swaption	Multiplicateur jusqu'à 3 Jusqu'à 5 capé	Multiplicateur jusqu'à 5	Multiplicateur jusqu'à > 5, Snowball
		A	B	C	D	E	Hors cadre

↑ Risqué élevé
 ↓ Risqué faible

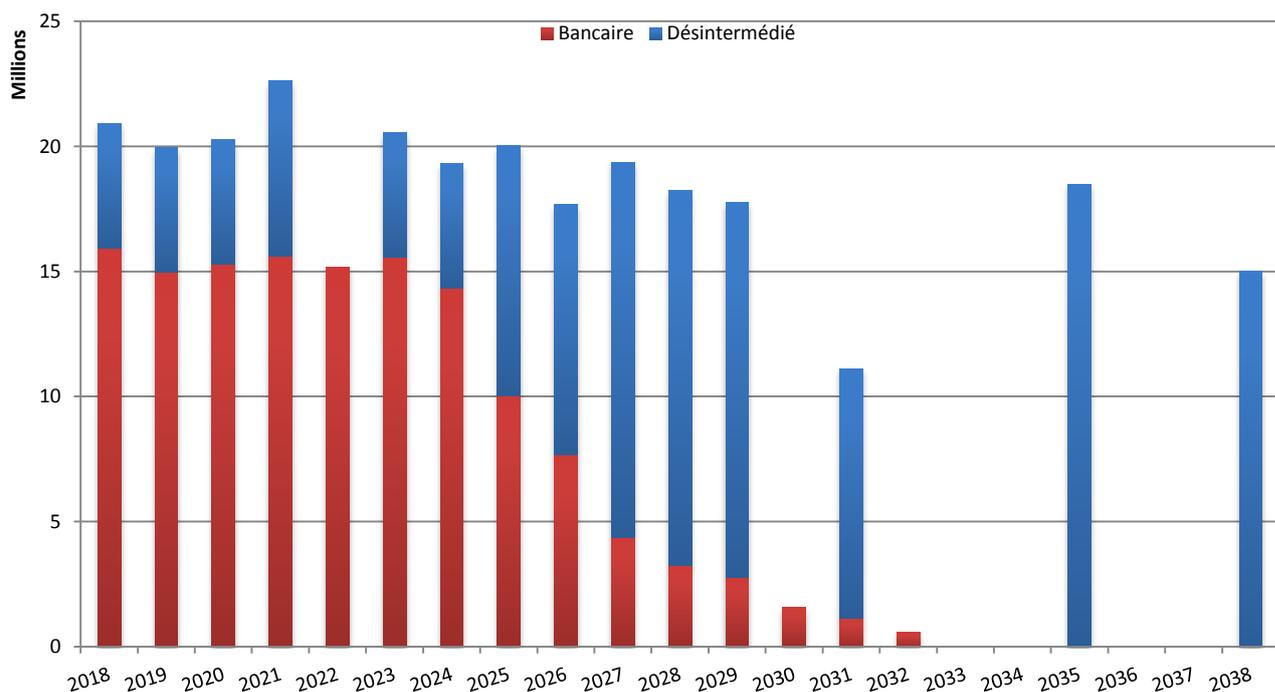
Selon cette charte, la dette départementale est simple et très peu risquée. La totalité de l'encours est à taux fixe ou variable (indice zone euro) sans aucun produit dit « toxique ».

6.1.3 Un profil de remboursement piloté

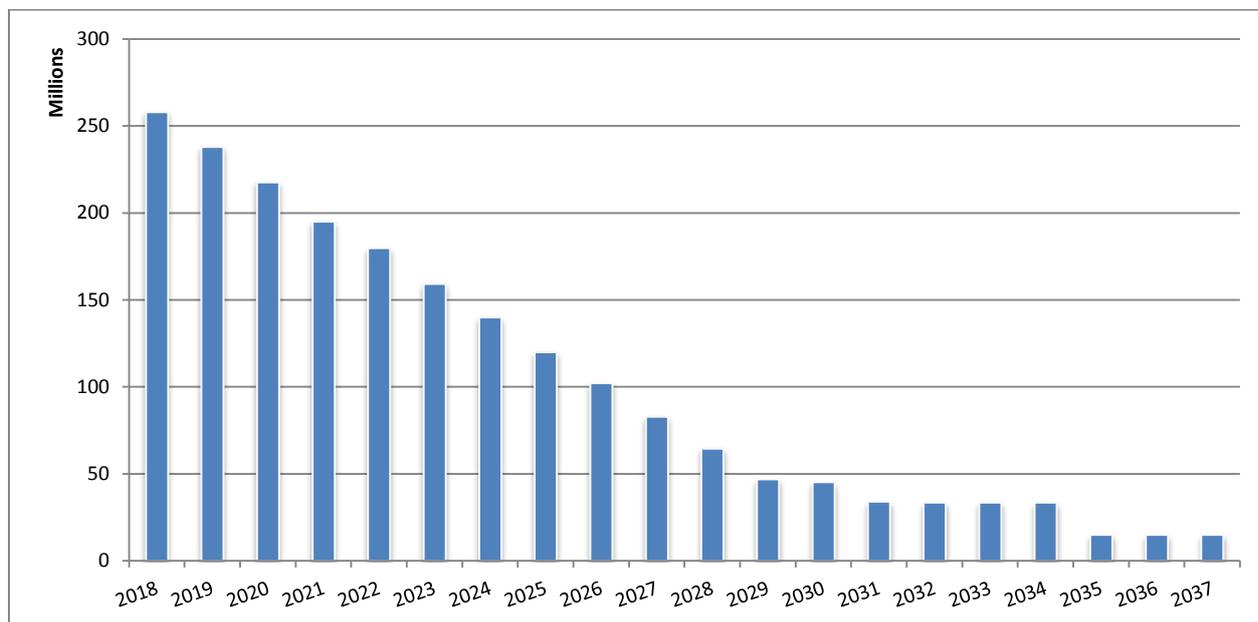
L'échéancier annuel de remboursement de la dette du Département est équilibré à court et à moyen termes. Le lissage du profil des liquidités permet de conserver une bonne marge de manœuvre pour répartir les échéances futures et ainsi minimiser la volatilité de l'échéancier de remboursement de la dette.

Dans le cadre de la stratégie de gestion des emprunts obligataires, le Département pratique une gestion fine de l'échéancier de remboursement. Cette stratégie permet de réduire les risques de liquidité et de refinancement.

Le graphique suivant présente l'échéancier de remboursement en capital de la dette en distinguant le capital à rembourser au titre des emprunts bancaires classiques de celui des emprunts obligataires et placements privés à remboursement in fine.

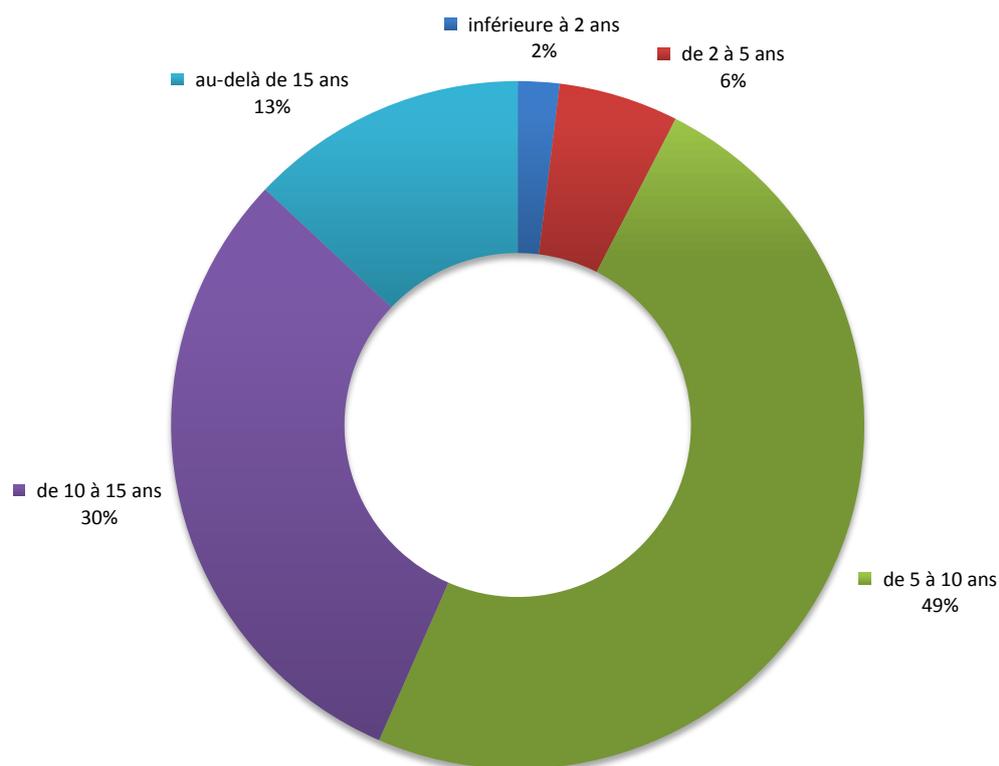


Il résulte de cette répartition des nouvelles échéances le profil d'extinction suivant :



Toutes choses égales par ailleurs, l'encours de dette du Département serait complètement éteint en 2037.

Une lecture plus fine du profil d'extinction de la dette se traduit par une répartition de l'encours de dette par maturité résiduelle. Les maturités résiduelles comprises entre 5 et 10 ans représentent 49 % de l'encours :



6.1.4 Charges financières et intérêts

6.1.4.1 Les charges financières réduites

6.1.4.2 Des intérêts contenus

Les intérêts de la dette réglés à l'échéance se sont élevés en 2018 à 3,4 M€ hors impact de l'instrument de couverture, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2017 (3,5 M€). La diminution des frais financiers s'explique essentiellement par le maintien des taux monétaires à leur niveau plancher.

En prenant en compte le coût du swap (0,28 M€), la charge de la dette a atteint 3,7 M€ après 3,8 M€ en 2017.

Dans ce contexte de taux courts très bas, la charge de la dette à taux variable ne représente que 5 % de la charge globale de la dette pour un encours à taux flottant au 31 décembre 2018 de 91,7 M€ (après instrument de couverture).

La charge fixe payée au titre de l'instrument dérivé (swap vanille) atteint 0,28 M€ par rapport à 0,31 M€ en 2017. Il est à noter que ce montant prend également en compte la prime supplémentaire versée par le Département du fait des taux négatifs de la jambe variable.

Le tableau suivant récapitule tous les éléments constitutifs de la charge de la dette du Département au 31 décembre 2018 :

En millions d'euros	2016	2017	2018
---------------------	------	------	------

ENCOURS DETTE (A)	3,85	3,50	3,42
Encours à taux fixe (66111)	3,60	3,32	3,25
Encours à taux variable (66111)	0,25	0,18	0,17
INSTRUMENT DE COUVERTURE (B) = (6688) - (7688)	0,33	0,31	0,28
Intérêts versés (6688)	0,33	0,31	0,28
Intérêts reçus (7688)	0,00	0,00	0,00
TOTAL (A+B)	4,18	3,81	3,70

6.1.4.3 Une faible exposition au risque de taux

Selon l'allocation fixe/variable du portefeuille de dette, les charges d'intérêts sont plus ou moins sensibles à l'évolution de la courbe des taux. Pour mesurer la sensibilité de l'encours de dette départemental, il est proposé une simulation des charges d'intérêts au cours des quatre prochaines années avec un choc de la courbe des taux. Les scénarios de choc utilisés sont les suivants :

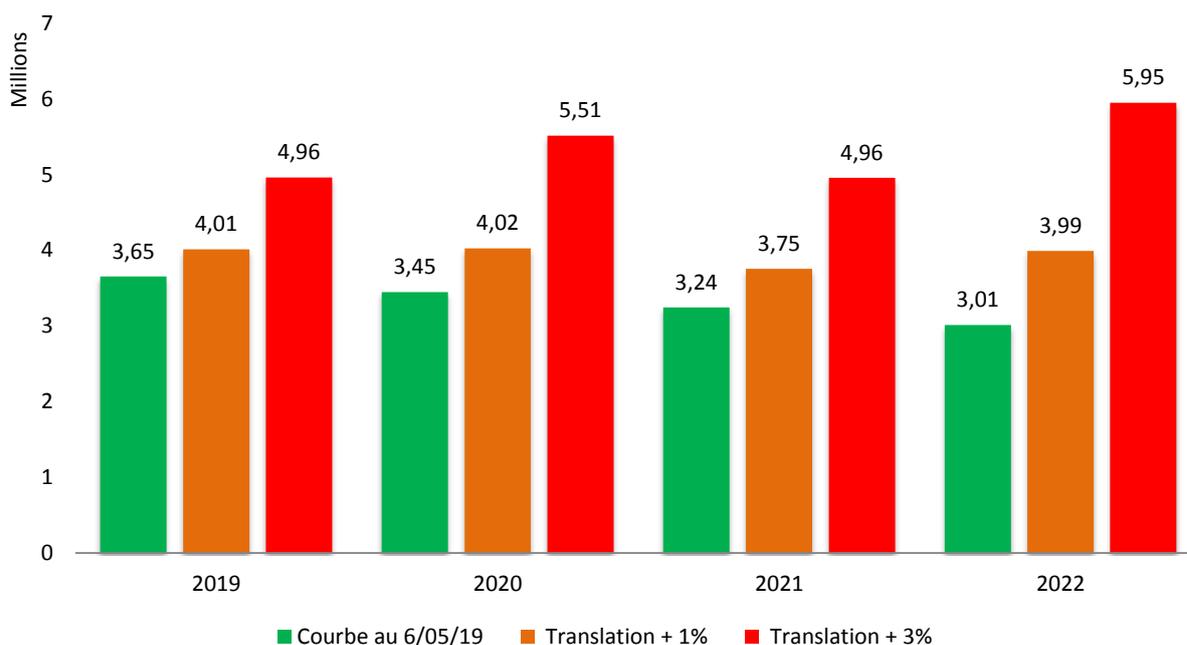
Scénario 1 : courbe Euro au 6 mai 2019 ;

Scénario 2 : translation de la courbe Euro de + 1 % de la courbe Euro ;

Scénario 3 : translation de la courbe Euro de + 3 % de la courbe Euro.

Cette simulation est réalisée à partir de l'amortissement de l'encours de dette actuel, sans envisager de nouveaux financements futurs.

Les résultats ainsi obtenus sont présentés dans le graphique ci-après :



Le tableau ci-dessous montre la variation des charges d'intérêts en fonction du scénario 1 (courbe au 6/5/2019) :

	2019	2020	2021	2022
Translation + 1%	0,36M€	0,58M€	0,51M€	0,98M€
Translation + 3%	1,31M€	2,07M€	1,71M€	2,94M€

Le ratio épargne de gestion/annuité de la dette permet d'apprécier la soutenabilité de la dette face à un choc de taux. Pour les besoins de la simulation, a été pris en compte un niveau d'épargne de gestion du Département figé sur la période simulée à son niveau de 2018, soit 62,8 M€.

Le tableau ci-après met en perspective l'évolution du ratio en fonction du scénario de taux et au regard de la limite fixée contractuellement avec la Banque Européenne d'Investissement c'est-à-dire une épargne de gestion toujours supérieure à 1,3 fois l'annuité de la dette.

	2019	2020	2021	2022
Ratio Scénario 1	2,7	2,6	2,4	3,5
Ratio Scénario 2	2,6	2,6	2,4	3,3
Ratio Scénario 3	2,5	2,4	2,3	3,0

6.1.5 Une dette soutenable dont le coût est optimisé

À périmètre comparable, le Département présente une situation d'endettement favorable. Elle se caractérise à fin 2018 par :

- un taux moyen de dette de 1,53 %, un niveau qui permet au Département de surperformer la moyenne de sa strate (2,20% à fin 2018) et de l'ensemble des collectivités au cours des dernières années ;
- une capacité de désendettement de 4,1 années, bien en deçà du plafond national de référence issu de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;
- une soutenabilité de la dette avérée grâce à :
 - o un ratio dette/recettes réelles de fonctionnement de 51,53 %;
 - o un ratio de charges d'intérêts dans les dépenses de fonctionnement contenu à 0,8 %;
 - o un ratio épargne de gestion/annuité de la dette de 2,7, nettement supérieur au seuil de risque (<1,3) ;
 - o un ratio dette par habitant de 431 €.

La performance de gestion d'une dette s'apprécie également au travers d'une analyse comparative du taux moyen de la dette. L'analyse proposée dans le graphique ci-après est réalisée à partir d'une étude

du cabinet Finance Active, menée sur un panel de 62 emprunteurs de la strate du Département, représentant un encours de dette de 21,4 milliards d'euros.



Le taux moyen de la dette du Département a été stable entre 2017 et 2018. Ce différentiel de taux rapporté à l'encours de dette de 257,9 M€ à fin 2018, représente une économie de fonctionnement de 1,7 M€ par rapport à la strate départementale.

Par ailleurs, l'écart entre le coût de la dette de notre Département et celui de l'ensemble de l'échantillon de collectivités de l'observatoire s'est établi à 0,71 % en 2018. Cela signifie sur la base de l'encours 2018 de moindres frais financiers à hauteur de 1,8 M€.

6.1.6 Une gestion de la dette départementale en 2018 marquée par la mobilisation du programme EMTN et de l'enveloppe BEI

6.1.6.1 Un recours prioritaire aux outils de financement désintermédié

Pour assurer son financement de manière optimisée et sécurisée, le Département a développé des instruments financiers lui permettant de recourir directement aux marchés financiers.

6.1.6.1.1 Le programme EMTN

En 2013 le Département a mis en place un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Note) dont le plafond est fixé à 400 M€. Il permet au Département de procéder à tout moment à des émissions obligataires sans que le total des titres en circulation ne puisse dépasser le plafond du programme. Les modalités des émissions réalisées dans le cadre du programme sont consignées dans un document appelé « prospectus de base » visé par l'autorité des marchés financiers (AMF).

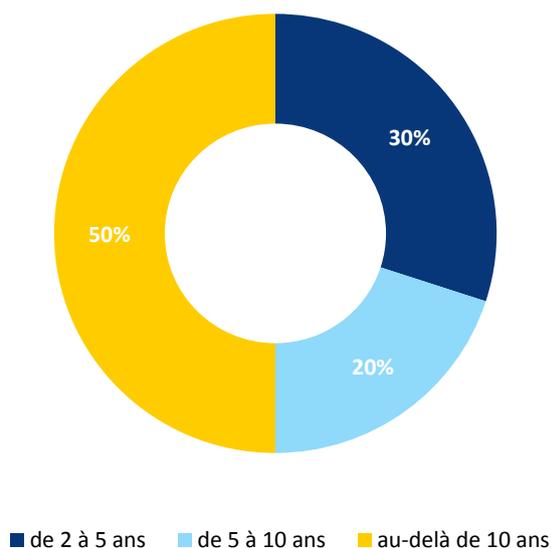
Le programme EMTN présente un grand intérêt pour des emprunteurs comme le Département de l'Eure. Il permet :

- de couvrir les besoins de financement à tout moment quels que soient le volume ou la durée ;
- de minimiser les frais financiers : actuellement le taux d'emprunt obligataire est moins élevé qu'un financement bancaire ;
- d'élargir le panel des prêteurs ;
- d'arbitrer entre possibilités d'émission : syndiquée/non syndiquée, cotée/non cotée ;

- de bénéficier d'une grande réactivité pour trouver un financement et/ou profiter des conditions de marché favorables.

À la clôture de l'exercice 2018, l'encours du programme s'élève à 105,5 M€ en progression de 10 M€ au cours de l'année. Le taux d'utilisation du programme EMTN est de 26,4 % à fin 2018.

Le graphique suivant donne une photographie de la répartition des émissions obligataires par durée.



6.1.6.1.2 Les placements privés

En 2014, le Département s'est doté d'une documentation sur mesure lui permettant de contracter des prêts en bilatéral directement auprès de compagnies d'assurances et autres investisseurs institutionnels. L'encours issu des placements privés est stable en 2018 à 15 M€. Il est détenu par la compagnie d'assurances Allianz.

6.1.6.2 Trois mobilisations d'emprunt en 2018 qui ont permis de financer les investissements

Le besoin de financement par emprunt a représenté 30 M€ pour l'exercice 2018 contre 18,5 M€ pour l'exercice antérieur.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des emprunts 2018.

Outil de financement	Chef de file/Prêteur	Date	Montant	Taux	Maturité
BEI	BEI	30/11/2018	5 M€	Fixe 0,491%	5 ans
BEI	BEI	20/12/2018	10 M€	Fixe 1,397%	13 ans
EMTN	CA CIB	18/12/2018	15 M€	Fixe 1,666 %	20 ans

Une convention de prêt de 65 M€ de la Banque Européenne d'Investissement : une réserve de financement de 50 M€ disponible à fin 2018

Le 9 décembre 2016 le Département a signé une convention de financement avec la Banque européenne d'investissement (BEI). Elle porte sur un montant de 65 M€.

Ce financement sous forme de prêt est destiné à financer sur 5 ans, 20 opérations d'investissement du Département dont 19 en faveur des collèges eurois et une opération en faveur du foyer départemental de l'enfance. Le total de ces projets s'élève à 135,6 M€. En effet, le principe consiste à justifier deux euros d'investissement pour obtenir un euro de prêt.

Le prêt BEI représente une double opportunité pour le Département.

L'intérêt est, avant tout, financier (la marge contractualisée s'établit à Euribor 3 mois + 0,405%). Grâce au coût très compétitif du financement BEI, le Département va réaliser des économies budgétaires importantes sur les frais financiers.

Ensuite, cette ressource permet de diversifier et de sécuriser une partie du besoin de financement par emprunt du Département. En termes de stratégie financière, il s'agit d'un outil efficace pour une gestion budgétaire fluide et indépendante des contraintes de financement externes.

À travers la convention, le Département s'est engagé à respecter deux ratios financiers :

- sa capacité de désendettement ne doit pas dépasser 12 ans ;
- son épargne de gestion ne doit pas être inférieure à 1,3 fois l'annuité de la dette.

Dans le dernier compte administratif du Département, à savoir 2018, les ratios se sont respectivement établis à 4,1 ans et 2,7.

Au-delà des engagements financiers, du point de vue technique et opérationnel, le Département doit transmettre chaque année des indicateurs de suivi exigés par la BEI en matière d'économies d'énergie et de normes environnementales.

Le tableau ci-après présente l'état d'exécution de la convention à fin 2018 :

	2018
Montant total	65 M€
Date de début	09/12/2016
Date finale de disponibilité	09/12/2021
Nombre de tirages possible	10
Nombre de tirages effectués	2
Montant tiré	15 M€
Solde enveloppe	50 M€

6.1.7 Une gestion de la trésorerie à l'origine de recettes en 2018

6.1.7.1 Des outils diversifiés de gestion de la trésorerie

L'objectif de la gestion de la trésorerie est d'assurer la couverture à tout moment du décalage entre les encaissements et les décaissements. Cela implique un niveau d'encaisse suffisant pour répondre aux besoins opérationnels du Département. Pour accomplir cette mission à moindre coût, le Département a diversifié ses sources de financement à court terme en 2012 par la mise en place d'un programme de billets de trésorerie. Cet instrument qui permet d'accéder directement aux marchés financiers est utilisé de manière complémentaire avec les lignes de trésorerie traditionnelles.

6.1.7.1.1 Un recours aux lignes de trésorerie exclusivement pour des motifs de bonne gestion de la liquidité

Le Département dispose au 31 décembre 2018 de deux lignes de trésorerie pour un montant global de 50 M€, un montant identique à 2017. Il est à noter que ces lignes permettent de renforcer les disponibilités à court terme et d'améliorer les ratios de liquidité du Département.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des lignes de trésorerie du Département à fin 2018 :

Prêteur	Date de signature du contrat	Montant	Indice	Durée initiale	Préavis
Crédit Agricole	05/07/2018	25 M€	E3M + 0,35%	12 mois	JO
Caisse d'Épargne de Normandie	04/07/2018	25 M€	EONIA + 0,28%	12 mois	JO

6.1.7.1.2 Les Titres Négociables à Court Terme (TNCT ou NEU CP)

Le programme de TNCT du Département présente les grandes caractéristiques suivantes :

- Montant du plafond d'encours de 100 M€ ;
- Montant minimal d'émission de 150 K€ ;
- Durée indéterminée du programme ;
- Durée initiale de chaque billet supérieure ou égale à 1 jour et inférieure à 364 jours ;
- Autorité de régulation : Banque de France.
- Cet outil de financement de la trésorerie permet :
- d'optimiser la gestion de la trésorerie par un coût de financement moins élevé que les lignes de trésorerie ;
- de diversifier et garantir l'accès au financement de court terme notamment en période de crise bancaire ;
- d'anticiper les nouvelles réglementations bancaires de plus en plus contraignantes ;
- d'accéder aux marchés des capitaux et bénéficier de l'excellente appréciation de son risque de crédit (notation financière) ;
- de constituer une base de prêteurs plus large que via une ligne de trésorerie.

6.1.7.2 Le financement de marché très majoritaire en 2018

6.1.7.2.1 Les ressources mobilisées pour la trésorerie

Le financement via les instruments de trésorerie a atteint 235 M€ en 2018. Il était de 211,1 M€ en 2017. Le financement de trésorerie a été réalisé exclusivement via les TNCT en raison de la leur performance du point de vue du coût.

6.1.7.2.2 Des frais financiers liés à la trésorerie limités a fortiori en tenant compte des recettes générées

Les charges d'intérêts liées à la gestion de la trésorerie, hors intérêts des emprunts revolving comptabilisés en intérêts de la dette, ont été nulles en 2018 après 187 € en 2017. En prenant en compte les produits financiers perçus au titre des taux négatifs sur les émissions de TNCT, du fait des taux d'émission négatifs, la trésorerie a généré un résultat financier positif de 86,4 K€.

Sur la période 2011-2018, les frais financiers sont passés de 115 K€ en 2011 à 0 € à la clôture de l'exercice 2018. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ces frais sur une période de 8 ans :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Frais financiers liés à la trésorerie	115,0	34,8	26,8	44,5	4,1	4,2	0,2	0
Produits financiers liés à la trésorerie	0,0	0,0	0	0,0	2,9	9,7	77,2	86,4
Résultat financiers sur opérations de trésorerie	-115,0	-34,8	-26,8	-44,5	-1,2	5,5	77	86,4

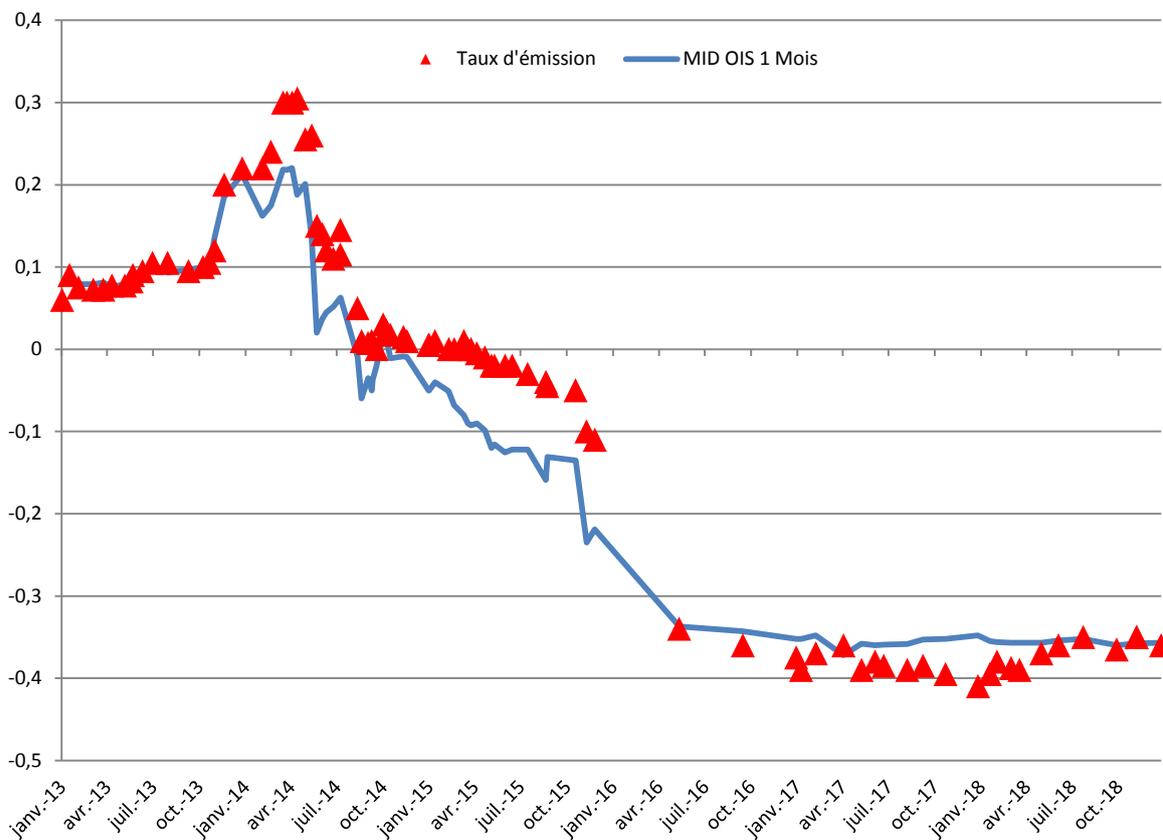
6.1.7.2.3 Des émissions performantes de Titres négociables à court terme (TNCT)

En 2018, les TNCT ont représenté la seule source de financement à court terme du Département. Le montant cumulé des tirages sur l'année écoulée de 235 M€ est en forte hausse par rapport à 2017 (200 M€).

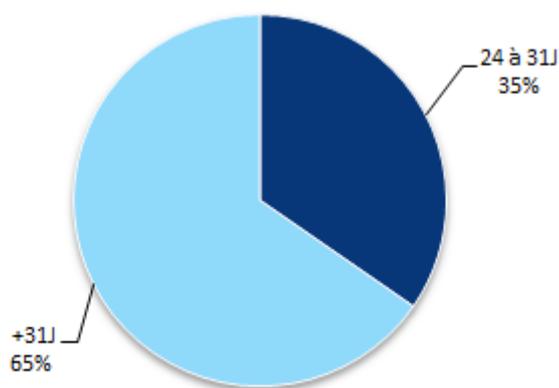
Le taux moyen d'émission se situe en territoire négatif et affiche -0,37 % en 2018 contre un taux négatif de -0,38 % en 2017.

Les éléments de reporting illustrés par des graphiques présentent les principaux indicateurs de gestion des TNCT. Il s'agit de :

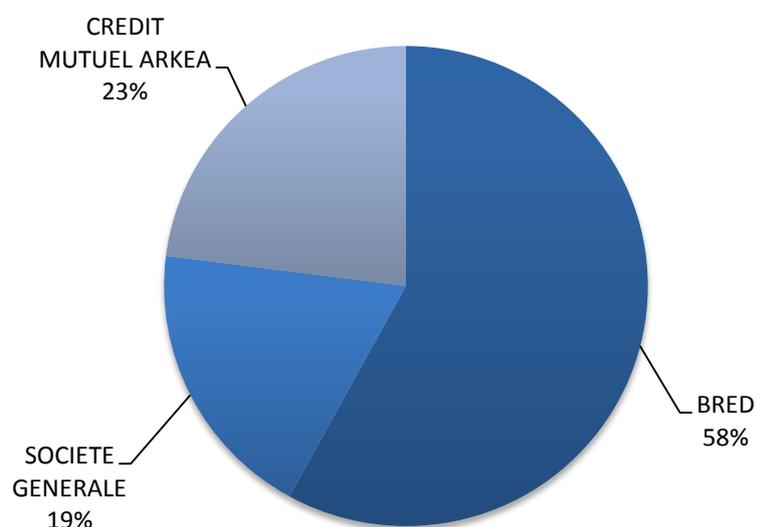
- la rémunération des émissions de TNCT et du taux de référence du marché (swap OIS)



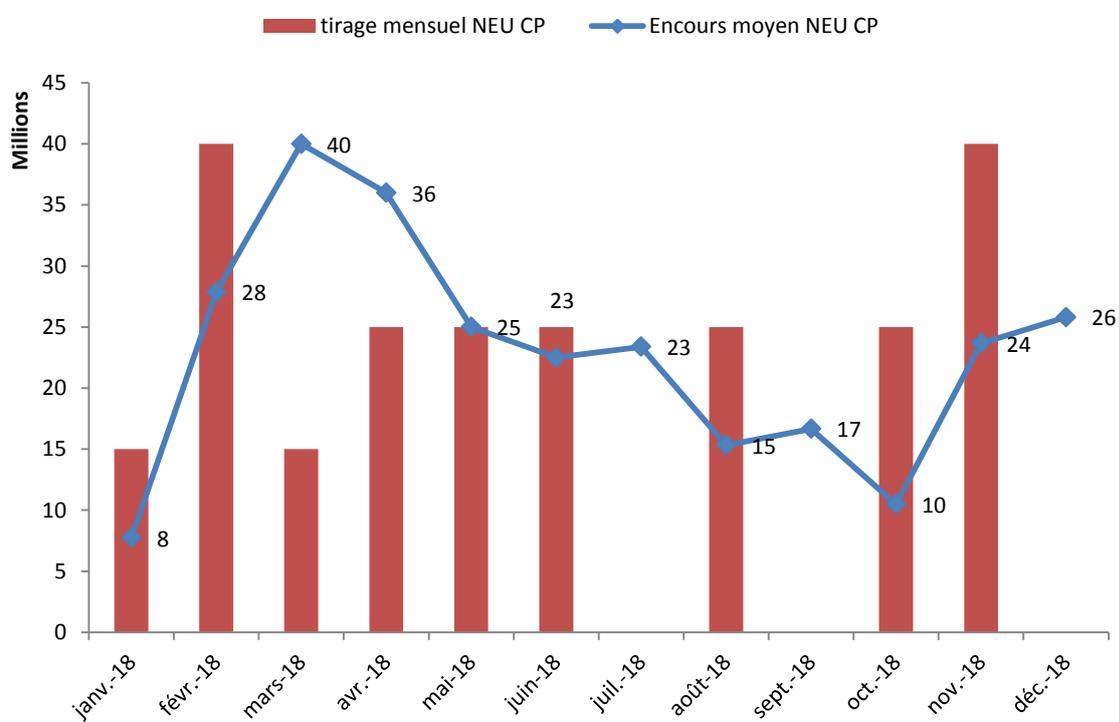
- la répartition des émissions en fonction de leur durée (en jours)



- la répartition par institution financière chargée entre autres de placer les titres du Département auprès des investisseurs



- le profil d'utilisation du programme sur l'année



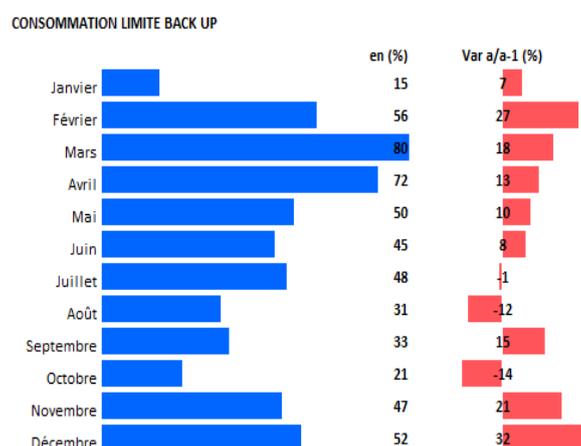
6.1.8 Le pilotage du risque de liquidité : des normes de liquidité scrupuleusement pilotées

Dans le cadre des activités de gestion active de la dette et de la trésorerie, le Département est exposé à un risque de liquidité. Dans le contexte de la gestion de la dette, il s'agit d'éventuelles difficultés à trouver des financements à court ou à moyen-long termes pour couvrir en temps et en heure ses besoins.

Pour mesurer ce risque, le Département a développé deux indicateurs :

le ratio de back-up : ce ratio mesure le taux de couverture des émissions de TNCT par de la disponibilité sur les lignes de trésorerie. Ce ratio permet de déterminer la capacité du Département à rembourser ses TNCT en situation de stress sur les marchés financiers. À fin 2018, le Département disposait d'un important volant de liquidité, constitué de 50 M€ de lignes de trésorerie pour couvrir des émissions d'un encours moyen de 23 M€ (20 M€ en 2017) ;

Ratio de back-up (%): Norme $\leq 100\%$



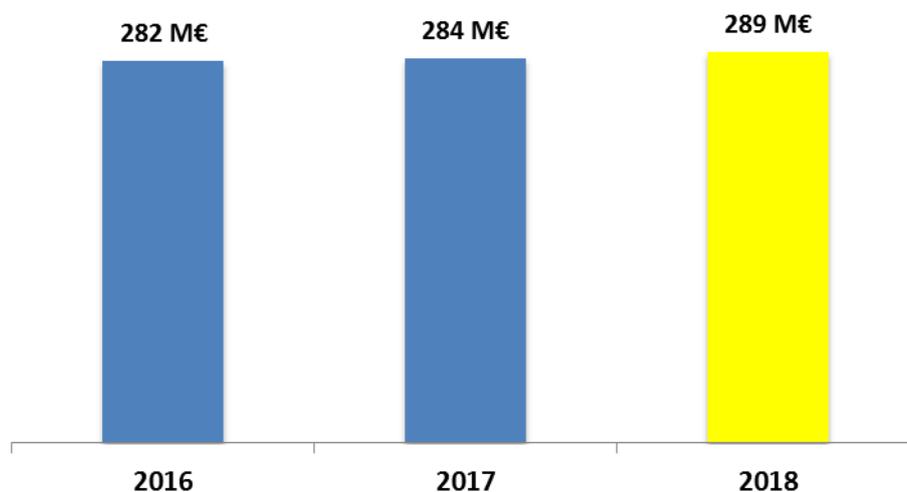
le ratio de liquidité court terme (RLCT) : ce ratio mesure la capacité du Département à honorer ses engagements financiers au cours des 12 prochains mois. À fin 2018, le RLCT s'est établi à 291% contre 329 % au 31 décembre 2017. La diminution du RLCT provient essentiellement d'un effet conjugué d'une baisse de l'enveloppe mobilisable BEI de 10 M€ et d'une hausse de l'encours de TNCT de 3 M€.

Ratio de liquidité court terme (%) : Norme CD 27 \geq 120%



6.2 La dette garantie

"L'encours garanti par le Département s'élève à 289 M€ au 31 décembre 2018, en hausse de 1,8 sur un an (+ 5 M€).

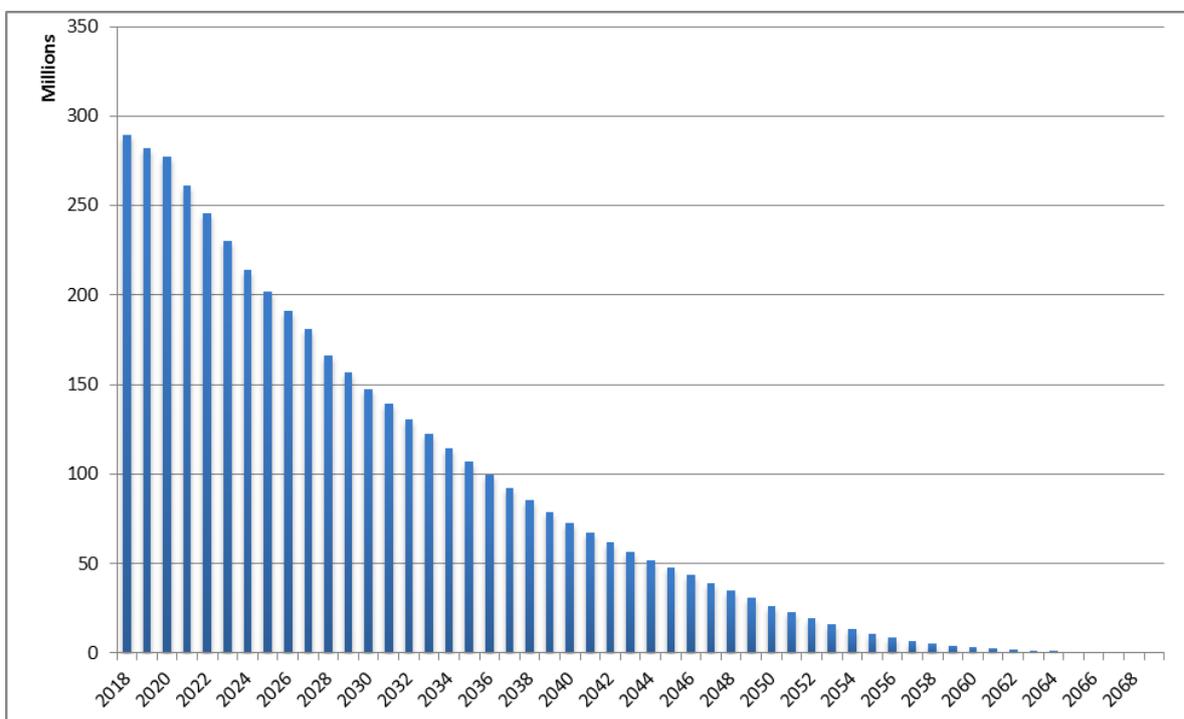


L'encours garanti est constitué de garanties accordées à des organismes de logement social à hauteur de 87 %, des collectivités et d'établissements publics et privés pour 10 %. Les 2 % restants sont des garanties accordées au secteur scolaire et médico-social.

Un profil d'extinction de la dette garantie qui renvoie à la durée classique des prêts dans le secteur du logement social

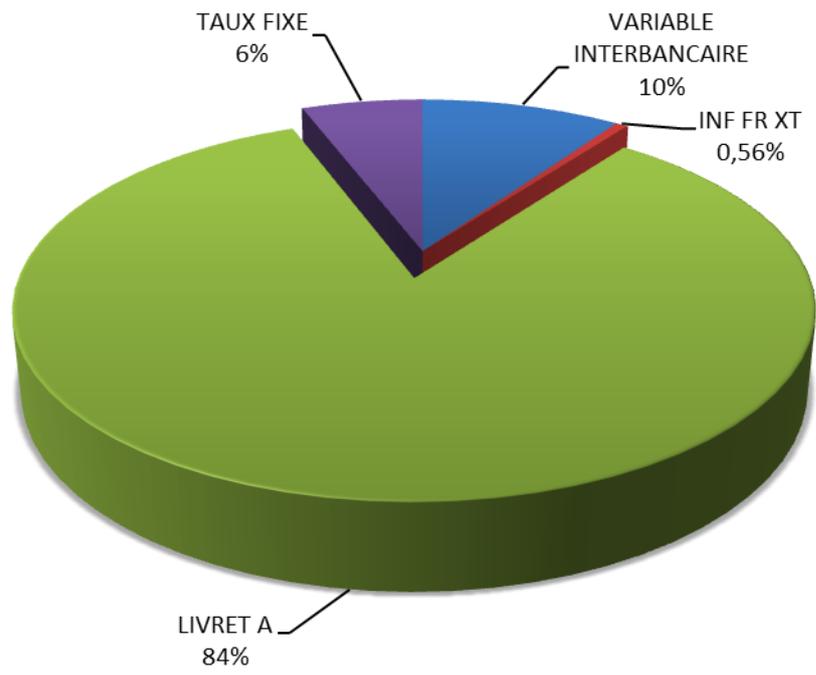
Au 31 décembre 2018, la durée résiduelle de la dette garantie s'est établie à 24 années.

Le profil d'extinction de l'encours garanti du Département est le suivant :



Gestion des risques de la dette garantie

La dette garantie du Département est majoritairement indexée sur du Livret A (84 %) avec comme principal prêteur la Caisse des Dépôts et Consignations (87 % de l'encours global).



B. MODIFICATION DE LA PARTIE « INFORMATIONS GENERALES »

Suite à l'adoption par le Conseil départemental de l'Eure en séance plénière du 17 juin 2019 des comptes administratifs 2018 de l'Emetteur, les paragraphes (1) et (3) de la partie "Informations générales" (pages 144 à 145 du prospectus de base) sont supprimés et remplacés par les paragraphes (1) et (3) ci-dessous, afin de tenir compte des nouvelles informations présentées dans ce supplément.

INFORMATIONS GENERALES

- (1) L'Emetteur a obtenu tous accords, approbations et autorisations nécessaires en France dans le cadre de la mise en place et de la mise à jour du Programme. Par la délibération n°2013-S10-6 en date du 14 octobre 2013, le Président du Conseil général a été autorisé à mandater un arrangeur chargé d'accompagner le Département de l'Eure dans l'élaboration de la documentation juridique et financière pour la mise en place du Programme. Le Président du Conseil général de l'Emetteur a été autorisé à intervenir dans la mise en place du dispositif de communication à destination des investisseurs, à désigner les agents placeurs et agent(s) financier(s), à viser le prospectus et sa mise à jour annuelle. Le Conseil Départemental de l'Eure a adopté (i) le budget primitif de l'Emetteur pour l'année 2019 par la délibération n°2019-S03-1-2 en date du 25 mars 2019, et (ii) le budget supplémentaire pour l'année 2018 par la délibération n°2018-S10-1-8 en date du 8 octobre 2018. Par la délibération n°2017-S07-1-3 en date du 10 juillet 2017, le Président du Conseil départemental a été autorisé à mettre à jour le Programme et à procéder à la réalisation d'émissions obligataires au titre du Programme dans la limite du montant inscrit au budget.

- (3) Il n'y a pas eu de changement notable (a) dans les systèmes fiscal et budgétaire, (b) de la dette publique brute, (c) de la balance commerciale et de la balance des paiements, (d) des réserves de change, (e) de la situation et des ressources financières, ni (f) dans les recettes et dépenses de l'Emetteur depuis le 31 décembre 2018.

C. RESPONSABILITÉ DU SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans ce deuxième Supplément au Prospectus du Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Département de l'Eure

Hôtel du département boulevard Georges Chauvin
27000 Evreux Cedex
France

Représenté par Pascal LEHONGRE, Président du Conseil départemental de l'Eure

Le 30 juillet 2019



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°19-386 en date du 30 juillet 2019 sur ce deuxième Supplément au Prospectus de Base. Ce deuxième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base du prospectus de base tel que complété par le présent supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.